

P 42 C

Première année, N° 42

Publication hebdomadaire

Le numéro : 75 centimes

# La revue catholique des idées et des faits

*UT SINT UNUM !...*

vendredi 6 janvier 1922

## Sommaire :

Réforme administrative

Les origines de la peinture moderne

Une manœuvre ?

Les associations culturelles en France

Un débat d'économie sociale

\* \* \*

Funck Brentano

Louis Gille

A. Lestra

G. Legrand

Les idées et les faits : Chronique des idées : La théosophie, J. Schyrgens.

— "D'un siècle à l'autre", A. Lestra. — Rome. — France. — Angleterre.

— Irlande. — États-Unis. — Allemagne. — Indes.

## La Semaine

\* Une fois de plus tout sera remis en question à Cannes. Depuis la paix (?) de Versailles chaque rencontre nouvelle des « maîtres de l'heure » a vu diminuer les justes satisfactions accordées aux victimes et augmenter la mansuétude envers l'agresseur. Voilà qu'on

voudrait noyer le problème dans un gigantesque projet de reconstruction économique de l'Europe et du monde. A pareille « diplomatie de cinéma », comme on a dit, nous n'avons rien à gagner et tout à perdre. Les Allemands, eux, ont tout à gagner et rien à perdre.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.





## A la Grande Fabrique

- - **E. Esders** - -

26, rue de la Vierge Noire, 26

**Bruxelles**

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

*Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910*

### Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.  
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.  
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

## Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :

Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

### PRINCIPALES OPÉRATIONS

*Comptes-Courants.* — Ouvertures de crédit. — Cautionnements pour travaux publics.

*Comptes-Chèques.* — Les titulaires d'un compte ont la faculté de rendre les effets et quittances qu'ils ont à payer payables aux caisses de la Banque sans aucun frais.

*Dépôts à terme.* — Intérêts à convenir.

*Escompte et encaissement* d'effets de commerce et quittances sur la Belgique et l'Etranger à des conditions très avantageuses. Tarif sur demande.

*Avances-Prêts,* sur des fonds publics belges et étrangers régulièrement cotés, ainsi que sur immeubles.

*Chèques, Mandats et Lettres de crédit* sur toutes les villes belges et étrangères.

*Fonds publics.* — Ordres de bourse tant à Anvers qu'à Bruxelles, Paris, Londres, etc.

*Coupons.* — Négociés sans frais.

*Caisse d'Épargne.* — Intérêts 3 1/2 %.

*Coffres-Forts blindés,* offrant le maximum de sécurité contre le vol et l'incendie.

## Comptoir Paligot

SOCIÉTÉ ANONYME

**Capital : 5 millions**

27-29, rue des Paroissiens BRUXELLES (Ste Gudule)

- *Ordres de Bourse* -

*Renseignements Financiers*

*Encaissement de Coupons*

- *Vérifications de Tirages* -

Envoi sur demande, pendant un mois, à titre d'essai, de son organe hebdomadaire *Les notes et Informations* dont le service est fait gratuitement à la clientèle.



VINS ET SPIRITUEUX

**GÉRARD VAN VOLXEM**

164, Chaussée de Ninove, Bruxelles

Grands vins de Bordeaux  
-:- et Bourgognes -:-  
en fûts et en bouteilles

DEMANDEZ NOTRE PRIX-COURANT GÉNÉRAL

Typographie — Lithographie — Registres

Van Campenhout, Frères et Sœurs

**FRANÇOIS VAN NES**  
(Successeur)

Tél. Br. 2764 BRUXELLES 13, rue de la Colline

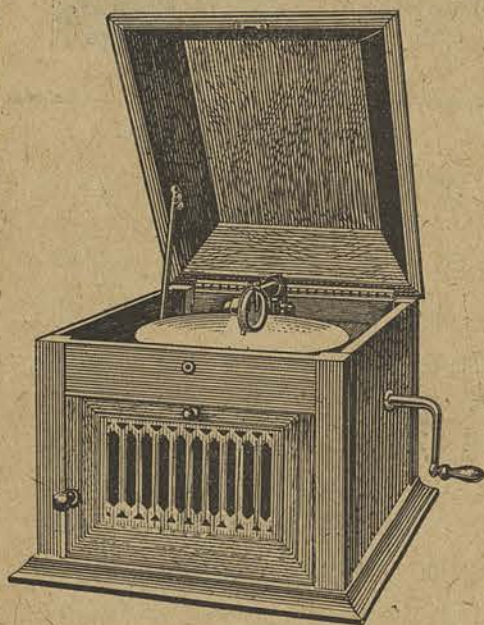
PAPETERIE ET MAROQUINERIE DE CHOIX

Menus - Cartes d'Invitation - Carnets de Bal

Lettres de faire part

CHAPELETS — LIVRES DE PRIÈRES

# Le "VOCALION,"



est au Phonographe ce que le "PIANOLA," est à l'auto-piano.

Par son dispositif "le GRADUOLA," il permet de nuancer à volonté les exécutions, de même que dans le "PIANOLA," l'exécutant nuance tout morceau de piano.

- LE « VOCALION » JOUE LES -  
DISQUES DE TOUTES MARQUES

Auditions à la seule agence de "THE ÆOLIAN Co,"

à PARIS :  
Aven. de l'Opéra, 32

MANUFACTURE DE PIANOS  
**A. HANLET**

BRUXELLES :  
212, Rue Royale  
Tél. Brux. 7632

Chocolat

# MARTOUGIN

le meilleur !



NOUVELLE INVENTION  
**AURIFEX · J.C. BOLDOOT**

UN COSMÉTIQUE LIQUIDE



*“Les bons soins pour votre toilette,  
spécialement pour les cheveux, exigent  
l'emploi de L'AURIFEX J.C. BOLDOOT.”*

LE GRAND FLACON 3<sup>fr</sup> 50  
avec Stilligoutte



LE **KODAK** EST  
DE  
TOUTES LES SAISONS.

DONNEZ UN KODAK COMME CADEAU DE NOËL  
ET DE NOUVEL AN

Demandez renseignements, prix, etc., chez votre marchand habituel  
**KODAK LTD**

Téléphone  
B. 115,67.

36, rue de l'Ecuyer,  
BRUXELLES

## Grande Maison de Blanc

LA PLUS IMPORTANTE DE L'EUROPE

Rue du Marché-aux-Poulets, Bruxelles



LINGERIE - DÉSHABILLÉS - DENTELLES  
- LINGE DE TABLE ET DE MAISON -  
SPÉCIALITÉ DE TROUSSEAUX & LAYETTES  
- TOILETTES DE VILLE ET DE SOIRÉE -  
- BLOUSES - PEIGNOIRS - PYJAMAS -  
CHOIX CONSIDÉRABLE DE LAINAGES  
BONNETERIE DE VILLE ET DE SPORT  
GANTERIE - PARFUMERIE - MERCERIE  
NAPPERONS - BRODERIES & DENTELLES  
- TISSUS D'AMEUBLEMENT - RIDEAUX -  
STORES - LITERIES - COUVERTURES  
COUVRE-LITS

LA LINGERIE  
DE  
LA GRANDE MAISON DE BLANC  
JOINT LE FINI  
A L'ÉLÉGANCE

Tout achat est expédié franco dans toute  
la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg



# Réforme de l'administration

## (Premier article)

Il y a des gens qui pensent à une réforme de l'Administration. Admirez leur courage. L'audace des réformateurs ne recule devant rien. Il est vrai que, n'ayant souvent que des notions vagues de ce dont ils parlent, ils ne soupçonnent pas les difficultés au-devant desquelles ils se précipitent avec sérénité. Ils se bornent, du reste, la plupart du temps, à développer des vues superficielles et à proposer des remèdes empiriques, dont ils sont incapables de vérifier l'efficacité. Autant en emporte le vent !

M. le Premier Ministre Theunis ne peut être confondu avec ces amateurs de nouveautés, et on est obligé de prendre au sérieux le passage de la déclaration ministérielle du 21 décembre dans lequel il annonce, au lieu de réformes, l'étude de la question. C'est, en effet, par là qu'il convient de commencer.

Parlant des économies à réaliser dans les administrations, le chef du Gouvernement a déclaré :

*« Tout le monde est d'accord pour reconnaître que les conditions actuelles de travail sont défectueuses, que le rendement de certaines administrations n'est pas en proportion du personnel qu'elles emploient, que des procédés plus modernes seraient à la fois plus économiques et plus efficaces. La guerre et ses conséquences ont créé des problèmes nouveaux pour la solution desquels les anciennes méthodes sont parfois insuffisantes. Certaines administrations devront s'adapter aux nécessités actuelles. Aussi, le Gouvernement vous proposera-t-il à bref délai la nomination d'une Commission technique ayant pour mission d'étudier les services administratifs des divers départements, de faire un rapport d'ensemble sur leur situation, sur leur personnel, sur le recrutement et le rendement de celui-ci ; de signaler, partout où elles les découvriront, les vices d'organisation, les doubles emplois, les excédents de personnel, les insuffisances de rendement, les dépenses injustifiées. Ce rapport devra être remis à très bref délai au Gouvernement, qui, ainsi armé d'avis autorisés et avec votre concours, aura à prendre des mesures adéquates à la situation. »*

La tentative de réforme étant ainsi solennellement annoncée, la question est ouverte et s'impose à l'attention. Je crois qu'il ne sera pas superflu que des citoyens, participant au travail de l'Administration, versent au dossier de la Commission technique, un avis autorisé et cherchent à la guider dans le labyrinthe où elle va s'engager à la recherche des doubles emplois, des vices d'organisation, d'excédents de personnel, d'insuffisances de rendement, etc. Car il est à craindre que la Commission technique ne sortira jamais de ce labyrinthe et que, si elle en sort, elle en reviendra les mains vides. Il y a des gens qui s'imaginent qu'il y a dans les Administrations des bureaux qui ne servent à rien et qu'on pourrait supprimer des agents qui n'ont pas une tâche déterminée à remplir et qu'il faut renvoyer, des services dont on ne pourrait justifier l'existence et dont la disparition représenterait une grosse économie budgétaire.

C'est la manière simpliste d'envisager la question. Elle est en vogue dans les milieux qui se sont documentés sur le travail administratif dans Courteline et les journaux belges qui reproduisent encore les facéties amusantes de cet humoriste de génie. En réalité — et la Commission technique s'en apercevra immédiatement — et ceux qui connaissent la question n'attendent

pas les conclusions de la Commission pour le savoir, le mal n'est pas là, le remède non plus. Je vais essayer, brièvement, de diagnostiquer le mal avant de chercher les remèdes. Je dis : brièvement, car c'est un volume qu'il faudrait écrire sur la question pour en épuiser les prolongements à travers notre vie publique. Et le volume, la Commission technique, si elle est composée de fonctionnaires, ne le lirait pas.

\* \* \*

Écartons tout d'abord un certain nombre de diagnostics erronés ou superficiels.

M. le député Destree a écrit récemment dans l'organe socialiste deux articles sur la question et son appréciation générale est que *le rendement des administrations publiques n'est pas en rapport avec leur prix*.

A mon avis, c'est exactement le contraire qui est vrai. Le rendement des administrations publiques en Belgique est en rapport avec leur prix. Celui-ci étant faible, le rendement est inférieur. On paie mal les fonctionnaires ; il ne faut pas s'étonner que leur travail laisse à désirer.

Il ne faut pas s'étonner que le recrutement soit mauvais et qu'au lieu d'appeler à elle une élite, l'administration se peuple de médiocrités.

Je ne me donnerai pas la peine de démontrer l'insuffisance des traitements des fonctionnaires et je ne perdrai pas mon temps non plus à plaider pour leur relèvement. Les lecteurs de journaux sont convaincus que les fonctionnaires « roulent sur l'or » ou du moins sur le papier, depuis que « Mlle Bureau a été augmentée », comme l'ont dit spirituellement les journalistes.

Mais on ne trouve plus d'ingénieurs pour entrer dans l'administration des chemins de fer ni dans celle des mines, ni dans celle des travaux publics. Il y a des places vacantes partout et au concours il ne se présente personne. Mais, hurrah ! les ajusteurs gagnent autant que les ingénieurs !

On ne trouvera bientôt plus de docteurs en droit pour entrer dans les Ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires Étrangères et dans les autres grandes administrations, qui sont chargées d'appliquer les lois, de les interpréter et de les préparer. Mais les fruits secs de l'enseignement moyen se pressent en foule aux portes des Ministères, apportant dans leur portefeuille l'espérance justifiée de se pousser à force d'intrigues, de recommandations et de vétusté aux échelons les plus élevés de la hiérarchie.

D'après la déclaration ministérielle « *les conditions actuelles du travail sont défectueuses* » et « *des procédés plus modernes seraient à la fois plus économiques et plus efficaces* ».

Je m'inscris en faux quant à moi contre cette appréciation trop générale et j'attends avec curiosité les procédés de travail plus modernes, plus économiques et plus efficaces que la Commission technique proposera. Il y a, sans doute, des administrations, des bureaux, dans lesquels les conditions de travail sont défectueuses pour la raison qu'on a donné des rôles d'organisation et de direction à des manœuvres et que l'intelligence ne domine pas tous les rouages, même les moins importants de l'administration. Mais que ce soit là la cause du mal,



que d'une manière générale la méthode du travail administratif ne soit pas conforme à son objet, il faut encore le démontrer. Et il serait simple, n'est-ce pas, d'établir que les conditions de travail des administrations en Belgique s'écartent considérablement de ce qui se fait à l'étranger et de prouver ainsi que nous ne sommes pas à la hauteur ? Cette preuve on ne la fera pas, mais on prétendra que toutes les administrations se valent et que partout règnent les mêmes vices, les mêmes lenteurs, les mêmes paperasseries. Il y a même des hommes d'esprit ou que l'on dit tels parce que les mots affluent sur leurs lèvres continuellement et qu'ils excellent à faire couler un déluge de mots sur un désert d'idées, qui disent que les administrations devraient travailler comme les établissements commerciaux, comme les banques par exemple, dans lesquels la vie circule, l'activité bondit, la trépidation du moteur fait vibrer tout l'édifice ! On méconnaît ainsi la nature même du travail administratif qui ne souffre aucune comparaison avec des opérations commerciales, des règlements de compte, des achats, des ventes. L'interprétation d'une loi, la solution d'un référé, la rédaction d'une circulaire, la préparation d'un arrêté royal, toutes ces parties hautes de la besogne administrative sont de l'ordre intellectuel et exigent l'étude, la réflexion, le temps et le silence. Que certains fonctionnaires y emploient parfois trop de temps et trop de réflexions, il faut le reconnaître. Que la sage lenteur qui doit présider à tout travail intellectuel et qui s'y justifie, épanche aussi parfois son influence somnifère sur d'autres besognes administratives qui sont plutôt d'ordre matériel, c'est exact, et nous verrons dans quelle mesure et par quel moyen on peut porter remède à ces inconvénients indéniables qui discréditent l'administration. Il ne faut pas huit jours de réflexion et d'étude pour trouver un renseignement, pour répondre à une lettre. Mais la nécessité de mettre fin à des abus de ce genre ne doit pas faire méconnaître les conditions spéciales dans lesquelles l'administration peut et doit travailler pour remplir sa tâche.

En appliquant à la mesure de ce travail des critères vagues et menaçants comme celui de « rendement », on trouvera peut-être des procédés plus modernes, mais seront-ils plus économiques et plus efficaces ? Il est permis d'en douter.

Je sais bien qu'il y a des gens qui ont été frappés de la lenteur avec laquelle, pendant la guerre, certains organes administratifs s'adaptaient ou ne s'adaptaient pas aux nécessités nouvelles et ils ont résolu de moderniser l'administration. Ce n'est pas l'administration qu'il faut moderniser, ce sont les administrateurs.

\*\*\*



La *Revue catholique des idées et des faits* publiera en supplément, pour ses abonnés, les *Grandes Conférences Catholiques*, qui se donneront à Bruxelles cet hiver, sous le Haut Patronage de Son Eminence le Cardinal Mercier.

Sont annoncés déjà : MM. *Louis Bertrand* ; le prince *Troubetzkoy* ; M<sup>re</sup> *Henry Robert*, du Barreau de Paris ; *André Tardieu*, ancien ministre, délégué de la France au Congrès de la Paix ; le Maréchal *Fayolle* ; le Marquis *Robert de Flers*, de l'Académie Française ; Son Eminence le Cardinal *Dubois*, archevêque de Paris ; le Maréchal *Foch* ; le comte de *Lasteyrie*, député ; *Paul Bourget*, de l'Académie Française.



## Les origines de la peinture moderne

### Les miniaturistes du Moyen âge.

#### Les peintres franco-flamands du XV<sup>e</sup> siècle (1).

Imprimer en rouge certaines parties du titre et les capitales initiales est un ancien usage en imprimerie et qui, comme vous le savez, ne s'est pas entièrement perdu. Originellement, quand les livres ne se composaient encore exclusivement que de manuscrits, on nommait miniaturiste, *miniator*, celui qui peignait en rouge, au minimum, les hautes initiales des livres d'heures des évangélistes et des psautiers.

Sous les Mérovingiens et les Carolingiens, la plus grande partie des livres à miniatures furent exécutés dans les monastères. Nulle abbaye importante qui ne possédât un atelier où travaillaient calligraphes et enlumineurs. Dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, l'art de la miniature se laïcisa.

On ne rencontrerait pas avant le XII<sup>e</sup> siècle un miniaturiste s'inspirant de la nature et de la vie. Il est vrai qu'après avoir abandonné ses premiers guides, les Byzantins — qui lui avaient transmis l'art déformé des Grecs — l'artiste ne s'aventure plus aux compositions en pleine page : son pinceau se contente d'ornez les initiales ; mais avec fantaisie, avec ingéniosité et souvent avec la plus agréable délicatesse.

Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, sous Philippe-Auguste, commence à briller sur les blanches feuilles de vélin, un art nouveau. A Paris, se fonde cette fameuse école de miniaturistes que Dante proclamera un siècle plus tard la première du monde. (*Purgatoire*, chant XI, v. 801.)

Le psautier d'Ingeburge de Danemark conservé à Chantilly, offre un exemple remarquable de l'art des miniaturistes parisiens sous Philippe-Auguste. L'on peut citer également un des joyaux de la Bibliothèque de l'Arsenal : le psautier dit de saint Louis, et qui appartient effectivement à Louis IX, mais après avoir passé entre les mains de Blanche de Castille.

L'emploi des couleurs devient aussi plus varié. Jusque vers le troisième tiers du XII<sup>e</sup> siècle, les miniaturistes n'ont guère employé que les couleurs les plus simples, le bleu, le rouge, le noir, parfois le jaune pâle, sans parler de leurs fonds d'or. Voici qu'apparaît une couleur nouvelle, une couleur composée : le vert. Ainsi l'emploi du vert nous fournit un moyen précieux pour dater les miniatures de cette époque.

Jusqu'au règne de Philippe-Auguste s'étend la miniature. Le XII<sup>e</sup> siècle correspond à ce que nous appellerons l'époque primitive de l'époque verrière. Le pinceau trace des pages qui sembleraient des modèles pour vitraux. Les artistes s'inspirent des sublimes verrières, gloire des cathédrales. En cette imitation, ils vont jusqu'à conserver, en leurs petits tableaux, les lignes noires qui représentent les sertissures de plomb où, aux fenêtres des églises, s'enchaînent les parcelles de verre coloré.

L'enlumineur cherche à s'affranchir des règles étroites que les traditions hiératiques imposaient à la composition des images. Dans une descente de croix, le corps du Christ devait être tenu d'une façon déterminée, la Vierge et saint Jean devaient se tenir debout à une place fixée précisément et la Madeleine s'agenouiller à l'endroit qui lui était assigné. A dater du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, les artistes font des efforts pour varier les poses de leurs personnages, pour diversifier les groupes. Parfois les couleurs des étoffes se présentent sous des nuances nouvelles. Le premier artiste qui osa vêtir la Vierge d'une robe qui ne fût pas de couleur bleue apparaît comme un hardi novateur. Tentative d'affranchissement encore vacillante. Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, il arrive que l'artiste, en une scène de l'adoration des mages ou des bergers, représente l'enfant Jésus souriant entre les bras de sa mère, au lieu de le montrer, comme il était de règle, couché dans la crèche, sous les museaux de l'âne et du bœuf :

Entre le bœuf et l'âne gris  
Dort le petit-fils...

(1) Conférence prononcée à Lille sous les auspices de la *Revue française*, et en Belgique dans le cycle des *Grandes Conférences Catholiques*.



Geste nouveau dont on n'imagine plus aujourd'hui l'audace révolutionnaire. Enfin, à partir du règne de saint Louis, il arrive que l'on rencontre de plus en plus fréquemment des miniatures qui ne représentent plus des sujets religieux.

\* \* \*

Pénétrons à présent dans ces vieux ateliers, humbles berceaux de la peinture moderne. Nous y trouvons réunis, autour d'un maître ou patron, quatre ou cinq pauvres gens, hommes et femmes. Ils sont penchés sur leur travail. On a fait parvenir au chef d'atelier, en feuilles volantes, le volume à illustrer. Le calligraphe a terminé son œuvre, en ayant soin de laisser en blanc les pages, les marges, les carrés destinés aux images et aux initiales, où le miniaturiste devra appliquer son pinceau. Ces espaces laissés en blanc, le chef d'atelier les examine avec soin, après quoi il répartit le travail entre ses collaborateurs. Souvent le scribe a noté, en regard de la place blanche, la scène que le miniaturiste y devra figurer ; ou bien sur la place blanche elle-même. Cette indication, si elle est écrite en marge, devra être effacée ; si elle est tracée dans l'espace blanc, sera recouverte par la peinture.

Le chef d'atelier, qui a pris connaissance de ces notes, répartit les feuilles entre ses collaborateurs. Il y ajoute des instructions verbales, ou bien il les écrit sur le manuscrit, ou bien il y met des croquis tracés rapidement, soit en marge, soit sur la place même que la miniature doit occuper.

Par une heureuse négligence, ces croquis, qui devaient être effacés, ont parfois été respectés. Les feuilles de plus d'un manuscrit les mettent aujourd'hui sous nos yeux. Et ces croquis, jetés en marge de la miniature qu'ils ont inspirée, lui sont presque toujours supérieurs. Ainsi se distingue le travail du maître de celui de ses auxiliaires. Une expression venue jusqu'à nous, « fait de main de maître », s'explique par là. Guillaume de Machault, en son *Livre du Voir dit*, décrit une chapelle décorée avec art :

En une chapelle moult cointe (belle)  
D'or et de main de maître peinte...

Nous arrivons à la préparation des couleurs. On les détrempe à l'eau additionnée de gomme de pin ou de sapin, sauf le minium et la céruse pour lesquels on emploie de préférence le blanc d'œuf. Nous avons plusieurs livres de recettes que des artistes, ou des amateurs du temps, ont rédigés.

Ce qui frappe dans les miniatures anciennes, c'est l'éclat des parties dorées. Elles brillent de nos jours encore comme des plaques de métal ardent. Feuilles d'or battues, assises sur parchemin. Théophile en parle de la manière suivante :

« Pour poser l'or ou l'argent, prenez du clair de blanc d'œuf battu, sans eau, enduisez-en, avec un pinceau, la place que doit occuper l'or ou l'argent. Humectant à votre bouche la queue même du pinceau, vous en toucherez un coin de la feuille coupée ; l'enlevant alors avec une extrême rapidité, vous la poserez sur la place préparée, et l'étendrez avec un pinceau sec. A ce moment il faut vous précautionner contre l'air : retenez votre haleine, car si vous soufflez, vous perdrez la feuille et ne la retrouverez que difficilement. Celle-là posée et séchée, placez-en une autre dessus, de la même manière, puis une troisième, s'il en est besoin, afin que vous puissiez donner un poli plus luisant avec une dent (d'ours, de castor ou de sauglier) ou une pierre (agate, améthyste).

« Commencez par frotter l'or tout doucement, dit le Besgue, puis plus fort, puis enfin si vigoureusement que la sueur en perle à votre front. »

En faisant leurs commandes, les amateurs exigeaient que les matières employées fussent de toute loyauté : le peintre se servira, lisons-nous dans tel contrat, de « fin or » et de couleurs « bonnes et suffisantes ».

Aussi nos artistes employaient-ils principalement des couleurs végétales. A en croire Jean le Besgue, le bleu aurait été tiré, tout bonnement, du bleuet :

« A faire couleur de bleuet comme d'azur, prenez jus de bleués net, et faites sur bois ou sur parchemin un champ de blanc de plomb, puis mettez le jus dessus ledit champ, trois ou quatre ou cinq lits, ou plus, si mestier est, si aurez couleur d'azur. »

Pour récolter les fleurs nécessaires à leurs jolies compositions, les miniaturistes allaient aux premiers feux de l'aurore dans les champs — où la rosée leur mouillait les pieds. « Allez au matin, soleil levant, aux champs et assemblez diverses fleurs de blé et autres herbes... », dit Jean le Besgue.

Ils tiraient le carmin de la sève du lierre.

De la beauté de la nature, qu'ils reproduisent en leurs œuvres délicates, nos enlumineurs comprenaient bien le charme captivant, comme leurs confrères les sculpteurs des cathédrales. C'est toute la flore de

notre pays, sa faune, les oiseaux, les papillons, les herbes fines, qui se répètent avec une gracieuse fantaisie en leurs pittoresques encadrements. Ils ne prennent pas seulement dans les champs les fleurs nécessaires à la fabrication de leurs couleurs. Ils moissonnent les modèles qu'ils rapportent en brassées brillantes dans leurs ateliers, où ils en copient les formes et les nuances avec une amoureuse fidélité :

... Li douz mois fu d'avril,  
Que li tens (temps) est souez (suave) et douz,  
Vers toute geïte et amouros ;  
Li rossignols, la matinée,  
Chante si cler par la ramée  
Que toute riens (créature) se meurt d'amer ;  
La dame s'est prise à lever  
Qui longuement avoit veillié ;  
Entrée en est en son vergié  
Nuz piez en va par la rosée...

Ainsi le moyen âge a eu, de la manière la plus charmante, le sentiment de la nature et l'a exprimé avec une fraîche sincérité, aux tympans de ses églises, dans les vers de ses poètes, aux fines enluminures de ses imagiers.

\* \* \*

Des images de nos miniaturistes, sortira la grande peinture de la Renaissance. On admire souvent la composition de tel ou tel tableau célèbre du XVI<sup>e</sup> siècle, de la Cène par Léonard de Vinci, par exemple, ou de la Mise au Tombeau, par Titien ; et l'on en fait honneur au génie de l'artiste ; alors qu'elle n'est que la reproduction des dispositions adoptées dès le XIII<sup>e</sup> siècle et perfectionnées d'âge en âge par les humbles miniaturistes du vieux temps.

Quant aux scènes historiques, elles se distinguent par un anachronisme d'autant plus audacieux qu'il est plus inconscient. Quelle que soit l'époque représentée, qu'il s'agisse de l'Égypte des Pharaons ou de la Rome des Césars, meubles et costumes sont invariablement ceux de l'époque où nos enlumineurs ont vécu. Quelquefois, par un scrupule naïf, l'artiste endosse aux personnages de l'antiquité des costumes vieillis d'une ou deux générations ; comme si, pour représenter les contemporains de Thémistocle ou de Romulus Augustule, de saint Jean-Baptiste ou de saint Paul, nous les affublions des modes du règne de Louis-Philippe ou du Second Empire, habillant les dames de crinolines et de manches à gigot et coiffant les hommes de chapeaux hauts de forme en pain de sucre... En nos vieilles miniatures, Pompée apparaît entouré d'une cour de cardinaux resplendissants en leurs longues robes rouges ; Jules César fait son entrée à Rome à la tête d'un train d'artillerie ; les tanks et les avions n'étaient pas encore inventés aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, sinon nous l'aurions vu commander une équipe de tanks formidables, et une escadrille de dirigeables et d'avions ; Néron pérorer sur le devant d'un rétable où est représentée la Crucifixion. Naïvetés comparables à celles des vieux Noëls que l'âme populaire a créés vers la même époque, où la Vierge et saint Joseph errent à Bethléem d'une auberge à l'autre, du « Lion d'or » au « Plat d'étain » ou au « Cheval blanc », des « Trois Pucelles » à l'« Ecu de France », repoussés de porte en porte à cause de leur aspect misérable, avant de trouver refuge dans l'auberge où naîtra le divin enfant.

\* \* \*

Mais rentrons dans l'atelier où nos enlumineurs, hommes et femmes, penchés sur les blanches feuilles de parchemin, de leurs pinceaux délicats travaillent à l'œuvre minutieuse.

Collaborateurs souvent nombreux. Nous pouvons nous en faire une idée par la première miniature du Bréviaire de René II de Lorraine, dit Bréviaire du roi René, conservé à la Bibliothèque de l' Arsenal. Au bas de l'ouvrage, on lit sur une banderole cette légende : « Jey sont ceulx et celles qui ont fait le psautier. » Hommes et femmes, au milieu d'eux René II, artiste lui-même. On voit par cet exemple, qui nous en apporte une illustration délicieuse, qu'il fallait souvent la collaboration de douze ou quinze artistes et calligraphes, davantage encore, pour la confection et l'achèvement d'un livre d'heures. Voici tout d'abord les calligraphes : nous leur devons, à l'un les corps du texte, à l'autre les lettres ornées ; un autre se chargeait de la décoration marginale, un autre des figures, un autre du paysage, toutes les miniatures n'étaient pas dues à la même main. Aussi bien, pour être groupés sous un même chef d'atelier, tous ne sont pas également habiles ; d'où les différences d'exécution observées parmi les miniatures d'un même manuscrit. Elles ont toutes été exécutées dans le même atelier, sous la même direction, mais par des mains inégalement expertes.



Avec peine nous représentons-nous aujourd'hui l'incroyable patience de ces minutieux artisans. Il leur a fallu, en maints endroits, six ou sept couches d'une même couleur, pour obtenir l'effet désiré.

Par les temps humides, un espace de huit, dix jours, parfois plus long encore, était nécessaire entre une couche et la suivante. On ne connaissait pas l'usage des siccatifs. Deux mois et plus étaient exigés par la pourpre d'un manteau ou la verdure d'un bosquet ; mais de là aussi cette intensité, cette profondeur, cette netteté de coloris, cette pureté et cette clarté inaltérables qui font notre admiration. Quant à la condition de ces délicieux artistes, elle était généralement des plus modestes. C'étaient des ouvriers dans le sens propre du mot, comme les sculpteurs étaient des tailleurs de pierre. Ils débitaient leurs jolies images au même titre que leurs voisins vendaient des chandelles ou des peignes, des hanaps ou des hauberts. De nos jours on voit fréquemment les menuisiers quand et quand marchands de vin ; au Moyen Age c'étaient les miniaturistes qui doubaient leur profession de celle de taverniers, et nul doute que la vente de la clarie et de la cervoise ne leur fût de plus grand profit que celle des menus chefs-d'œuvre créés par leurs pinceaux.

Aussi bien nos peintres étaient organisés en corporations et leurs statuts, des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, ressemblent à ceux des autres corporations.

Par ces statuts des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, on voit que la peinture à l'huile aussi bien sur bois que sur toile, était pratiquée dans les ateliers parisiens deux siècles avant la découverte qui en aurait été faite par les frères van Eyck :

« ARTICLE XV. — Item que nul peintre qui fasse drap de peinture à l'huile ou à détrempe se garde de ouvrir sur toile qui ne soit suffisante et forte pour la peinture soutenir, et n'y face rien d'étain, car il n'y vaut rien, soit à l'huile, soit à détrempe. »

Au temps de saint Louis, nos artistes étaient groupés dans un même quartier comme les autres corporations. Les enlumineurs ont presque tous élu domicile dans la rue Erembour-de-Brie, aujourd'hui, par corruption, rue Boutebrie, aux environs de l'église Saint-Séverin. Là se trouvent, côte à côte, enlumineurs, parcheminiers et libraires.

\* \* \*

Quant aux noms de ces peintres charmants, ils sont pour la plupart demeurés inconnus. Ils ne se considéraient que comme des artisans et l'artisan ne signe pas son œuvre. Parmi ces compagnons, le plus ancien qui nous ait laissé trace de son nom est celui qui illustra, en 1285, le manuscrit aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote Manuscrit français 412. Il a du moins pensé à tracer, sur le dernier feuillet du volume, sinon le nom qu'il portait — c'en eût été, semble-t-il, trop lui demander — du moins son prénom et la date à laquelle il exécuta son travail.

*Henris oi non l'enlumineur*

*Dex le garde de deshonneur*

*Si fu fait l'an M. CC. IIII. XX et V (1285).*

En un rôle de la taille pour l'année 1292, nous trouvons deux autres prénoms de miniaturistes : le nom de famille fait toujours défaut : ceux de Nicolas et d'Honoré, l'un et l'autre qualifiés « chefs d'atelier ». Cet Honoré, nous le rencontrons dès 1288, dans son atelier à Paris, où il vient de terminer un *Décret de Gratien* aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Tours. Son atelier est naturellement situé rue Boutebrie. Honoré y travaille avec sa fille et son gendre Richard de Verdun qui dessinent et peignent sous sa direction.

Parmi ses confrères, Honoré paraît avoir été un personnage d'importance ; de tous il est celui qui paie la taille la plus élevée. Il est employé par le roi Philippe le Bel ; et fit pour lui, en 1296, le beau psautier conservé à la Bibliothèque nationale, sous la cote ms. latin 1023.

Peut-être Honoré doit-il être considéré comme le maître de Jean Pucelle, de l'artiste qui s'est placé au premier rang des miniaturistes antérieurs à l'éblouissante école du XV<sup>e</sup> siècle, avant les Pol de Limbourg et les Jean Fouquet. Pucelle et ses élèves peuvent revendiquer la gloire d'avoir inauguré dans la décoration des manuscrits la copie de la nature. Voyez aux marges de leurs beaux livres, ou bien sur les rinceaux dont ils décorent leurs grandes capitales, ces oiseaux divers, familiers de nos fermes ou de nos bois, merles espieglés ou faisans au plumage mordoré, bouvreuils dodus et chardonnerets chaperonnés de rouge, voyez, au bas de la page, ce lièvre qui franchit la fougère, aux abois du chien qui le poursuit ; plus haut voltigent papillons et libellules : la nature y est prise sur le vif à l'exception toutefois des arbres, toujours encore reproduits en masses de feuillage « anonymes », s'il est permis de parler ainsi. Il faut attendre les peintres de la génération flamande,

ceux du XV<sup>e</sup> siècle, pour obtenir que les espèces d'arbres soient représentées dans leur individualité.

Honoré et Jean Pucelle étaient Parisiens, ainsi que ces autres peintres d'une grâce délicieuse, Jean Chevrier, Anciau de Cens, Jaquet Maci : voilà ceux que Dante proclamait les maîtres de leur art.

De Jean Pucelle plusieurs œuvres sont conservées. Cent ans après la mort de l'habile artiste, son nom n'était pas oublié ; ce qui est pour nous surprendre à une époque où, comme nous l'avons déjà fait observer, la notion des qualités qui font l'artiste n'était pas encore formée. Cent ans après la mort du peintre on louait encore « Unes petites heures de Notre-Dame nommées les Heures de Pucelle, enluminées de blanc et de noir, à l'usage des Prescheurs ». Ce délicieux volume, commandé par Charles le Bel pour sa troisième femme Jeanne d'Evreux, enrichi par le maître d'exquis camaïeux et terminé en 1327, est aujourd'hui la propriété de Mme la baronne Adolphe de Rothschild.

Voilà sans doute les œuvres les plus caractéristiques qu'aient produites les miniaturistes ; avant les merveilleuses peintures sur parchemin du XV<sup>e</sup> siècle, celles de Fouquet et des frères Malewel.

\* \* \*

Aussi Pucelle et ses compagnons ont-ils dominé l'art de décorer les livres depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup>. Nous avons dit que le règne de Philippe-Auguste avait correspondu, dans l'histoire de la miniature, à l'époque verrière ; le règne de Philippe le Bel voit naître l'époque décorative, qui fleurira jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais les peintres qui travailleront pour Charles V, ceux mêmes qui illustreront les manuscrits commandés par son frère le duc Jean de Berry, sans en excepter Jacquemart de Hesdin lui-même, descendront de Jean Pucelle, continuateur, sinon élève du miniaturiste Honoré. Pendant un siècle et plus, il semblera impossible, nous ne disons pas seulement de faire mieux, mais de faire différemment.

Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, nombre de peintres du Nord et de l'Est, des Flamands, des Limbourgeois, des Bourguignons, viennent se fixer à Paris. Là sont les ateliers réputés, là vivent ou viennent faire un séjour les princes, les « riches hommes », ceux qui font les utiles commandes. On voit ainsi, au XIV<sup>e</sup> siècle, venir à Paris Pierre de Bruxelles et Jean de Gand ; ils y puisent les principes de leur art dans les ateliers de la rue Boutebrie ; jusqu'au jour où, devenus de grands artistes, par leur sentiment si riche et si savoureux de la vie réelle, ils donneront essor au grand art flamand du XV<sup>e</sup> siècle.

Tandis que les miniaturistes parisiens portaient leur art à la perfection, les Italiens développaient leurs vastes peintures murales, leurs peintures à fresques.

En France, les tendances du style gothique évidaient les murs de plus en plus, pour obtenir des édifices de plus en plus ajourés, des parois percées de baies immenses où chantait la lumière colorée des vitraux. Aux parois des églises la peinture ne trouve plus place où s'étendre, tandis qu'en Italie elle prenait des proportions magnifiques sous le pinceau des Giotto et des Cimabué. Aussi les artistes de la Renaissance — les Français Jehan Fouquet, Jehan Perréal, Corneille de Lyon, Bourdichon ; les Franco-Flamands François Clouet, Belle-gambe, Roger de la Pasture, André Beauneveu ; les Flamands proprement dits, Van Eyck, Memling, Petrus Christus, Dirk Berit — qui tireront leur art de la peinture des manuscrits feront-ils de la « petite peinture », du moins par leur manière fine et minutieuse, par leur technique et leurs procédés ; jusqu'à l'invasion des Italiens sous François I<sup>er</sup>, avec l'école de Fontainebleau, le Primatice et le Rosso ; — tandis que, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à l'épanouissement de la Renaissance, les Italiens s'adonneront à ce qu'on est convenu d'appeler — il s'agit des dimensions — la « grande peinture ».

\* \* \*

Le plus beau des livres de miniatures est sans doute celui qui est conservé au Musée Condé à Chantilly, et qui a été nommé par M. Georges Hubin, le célèbre critique d'art gantois, « le roi des manuscrits enluminés ».

Cet admirable manuscrit a été fait pour Jean de France, troisième fils du roi de France Jean le Bon et de sa femme Bonne de Luxembourg ; Jean de France, plus tard duc de Berry, né à Vincennes, le 13 novembre 1340, et qui devait mourir en son hôtel de Nesle, à Paris, le 15 juin 1416, à l'âge de soixante-seize ans — très haut et très puissant seigneur Jean, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitiers, d'Étampes et de Boulogne, un vrai marquis de Carabas.

M. Durrieu a montré que l'auteur, ou, plutôt, les auteurs de la plus belle partie des Très Riches Heures, était Pol de Limbourg, assisté de



ses deux frères, Jannequin et Hermand, neveux de Jean Malewel, peintre en titre du duc de Bourgogne.

Le Limbourg était leur pays d'origine. Le nom patronymique des trois frères aurait donc été Male-wel ou « Malouel », dans sa forme francisée ; mais comme « male-well » veut précisément dire en flamand « celui qui peint bien, le bon peintre », nous serions disposés à voir plutôt dans ce nom un glorieux sobriquet donné aux grands artistes.

Ce duché de Limbourg, traversé par la Meuse, eut, vers la même époque, la gloire de donner naissance à Hubert et Jean Van Eyck.

Pol de Limbourg et ses frères n'en appartiennent pas moins à l'art français. Guillebert de Metz, leur contemporain, les range, non seulement parmi les peintres français, mais parmi les Parisiens. Comme l'écrit M. Paul Durrieu, c'est au cœur du royaume des fleurs de lis, qu'ils ont exécuté leurs chefs-d'œuvre pour le duc de Berry.

Rappelons d'ailleurs que ces pays flamands étaient alors gouvernés par des princes français ; le comté de Flandre faisait partie intégrante du royaume de France. Les écrivains italiens, tels que Bartolomeo Fario, nomment « peintres français », non seulement des artistes comme les frères Malewel, mais les frères Van Eyck eux-mêmes, et Roger de la Pasture, que les Flamands appellent « Roger van der Weyden ». Sous la plume de Bartolomeo Fario *Johannus Gallicus* (Jean le Français) n'est autre que Jean Van Eyck, et *Rogierus Gallicus* (Roger le Français) n'est autre que Roger Van der Weyden. C'est cette France du Nord, comprenant, avec la Bourgogne, qui la gouvernait, la Flandre, l'Artois, le Hainaut, le Tournaisis, qui a été le berceau de la musique et de la peinture modernes.

« Plus on scrute les textes, écrit M. Paul Durrieu, plus on étudie les monuments et plus on arrive à se convaincre que, au temps du duc de Berry, c'est la France royale, ce sont les chefs-lieux des duchés et comtés français, Dijon, Bourges, Poitiers, Angers, c'est enfin et principalement la capitale, Paris, qui, pour les peintres originaires du Nord, constituent le véritable centre d'action, le terrain commun où les maîtres se rencontrent, où ils ont l'occasion de s'associer pour des collaborations fécondes, où ils peuvent s'influencer les uns les autres par la connaissance réciproque de leurs œuvres. »

« Ce sont nos types nationaux, écrit de son côté Eugène Muntz, que les artistes s'appliquent à reproduire : Paris, Étampes, le Mont-Saint-Michel, Poitiers, Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Riom, voilà le cadre de leurs tableaux. Les motifs de l'architecture sont empruntés aux traditions des ateliers français : il est rare que quelque trait ne nous ramène sur les bords de la Seine, du Cher ou de la Vienne. Le caractère des compositions prend d'ailleurs souvent un caractère international. L'italianisme y joue son rôle avec l'orientalisme, mais, dans le fond, c'est toujours le sentiment français, les souvenirs de la « douce France », qui prédominent. L'œuvre, dans son ensemble, est un monument de l'art français, entendez de cette France de Charles VI, où le comté de Flandre relevait de la couronne fleurdelisée, où Tournai était gouvernée par les successeurs de saint Louis, où les gens de Bruges, Ypres, Gand et Arras venaient à Paris étudier à l'Université et plaider en appel au Parlement, où Paris enfin était, pour les artistes du Nord, la véritable métropole qui consacrait définitivement leur talent. »

Le costume que portent les personnages des Très Riches Heures du duc de Berry est français : nous parlons plus particulièrement des douze planches du Calendrier, par lequel s'ouvre le merveilleux volume. Nous y voyons, d'une part, les modes suivies à la cour de Charles VI, d'autre part, le vêtement des paysans de l'Ile-de-France. Quant aux personnages de l'Écriture sainte ils nous apparaissent, pour la plupart, sous le costume traditionnel conservé par l'Église.

En résumé, le mouvement des arts, en ce qui concerne les peintres est assez exactement semblable à celui qui fit évoluer l'art musical ; le berceau en fut l'Ile-de-France où Dante, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, trouvait les plus grands artistes de son temps. Dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle, cette maîtrise passa aux provinces du Nord, qui, ayant puisé les principes de leur art dans la France proprement dite — les élèves dépassant ensuite les maîtres — donnèrent, aussi bien à la peinture qu'à la musique, un éclat, une magnificence et une beauté qu'elles n'avaient pas encore connus.

FUNCK-BRENTANO.



*Nous prions une fois de plus nos abonnés qui recevraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.*

## Une manœuvre?

Le cabinet Theunis a maintenant subi le baptême du feu au Parlement. On est généralement d'avis qu'il en sort fortifié et des personnes qui doutaient d'abord de ses chances de durée, en dépit de sa structure bien équilibrée, reviennent aujourd'hui à un sentiment qui lui est plus favorable. Le débat sur la déclaration a montré l'opposition plutôt embarrassée pour l'attaquer ; l'extrême-gauche a dû, pour donner à la discussion une longueur en proportion avec l'importance qu'elle entendait lui attribuer, prononcer des discours farcis d'observations et de plaisanteries, plus ou moins spirituelles, qui semblaient des coups de fusils en retard sur la bataille électorale finie et ne se rapportaient souvent que d'une façon fort indirecte à l'objet du débat ; ses orateurs concluaient d'ailleurs presque toujours en disant comme tout le monde : « Nous attendons le nouveau ministère à l'œuvre ». Mais M. Theunis ne demande pas autre chose, il l'a formellement déclaré !

M. Vandervelde n'avait pas cru nécessaire d'intervenir dans le débat sur la déclaration ; il se réservait pour le débat sur le contingent, qui a suivi. Il a fait une sorte de mise au point des idées de son parti sur la réforme militaire. Discours intéressant : substantiel, il faut le reconnaître, modéré et habile.

Il en ressort que la formule socialiste « le service de six mois » est encore une de ces « formules lapidaires » par lesquelles les magiciens socialistes frappent l'imagination des foules, mais dont le raccourci trompe si on les prend à la lettre. A première vue, « le service de six mois », cela veut dire : on fera six mois de service, puis on sera quitte de ses obligations militaires, sauf cas de guerre. C'est ainsi que l'entendent certainement la plupart des gens que la formule séduit et qui ne demandent pas d'explications, tant cela leur paraît clair. Or, ce n'est pas ainsi que l'entend M. Vandervelde. Dans son idée, les six mois de service seront précédés de nombreuses années de préparation physique à l'école et après la sortie de l'école (ce que l'on accepte à peu près généralement), accompagnés de prolongation de service pour « les jeunes gens qui ont fait des études » (en vue de la formation des cadres), suivis de tant de rappels et répétitions que M. le ministre de la Guerre a pu dire qu'ils feraient, en fin de compte, le temps de service plus long que dans le projet de l'état-major ; M. Devèze a ajouté fort justement : « Les rappels sont, d'ailleurs, moins bien supportés que le temps de service quelque peu prolongé ». Il est hors de doute qu'ils dérangent bien plus la vie sociale et la vie économique.

Mais je n'entends pas me lancer dans une discussion du système de M. Vandervelde. Si j'en parle, c'est surtout pour noter une impression que son exposé a laissée. Il a produit quelque étonnement. Je suis persuadé de son incompatibilité avec une bonne organisation de la défense de l'ordre et encore plus avec une bonne organisation de la défense de l'ordre à l'intérieur. A ce dernier point de vue, il est pire que le sabre de Monsieur Prudhomme : l'armée que nous donnerait ce système, où, à part un petit nombre d'hommes, chaque soldat aurait sa caserne chez soi, avec son fusil, serait plus apte à combattre nos institutions qu'à les défendre. C'est en partie pour cela, d'ailleurs, qu'il plaît aux socialistes, l'un d'eux en a presque laissé échapper l'aveu au cours d'une discussion parlementaire de la précédente session. N'empêche



que le système est moins radical que ne le faisait croire la formule sommaire des six mois de service. Il est aussi éloigné du « pur et simple » en matière de service de six mois que l'était, au grand scandale des socialistes, le vote plural en matière de suffrage universel. M. Jacquemotte doit le trouver ignoblement « bourgeois ». Et le fait est que loin de tirer son système d'organisation militaire des purs dogmes socialistes, M. Vandervelde le reprend simplement aux libéraux progressistes de naguère, et il ne s'en cache pas, bien au contraire, il s'en vante pour argumenter auprès d'une partie de ses adversaires ; il s'efforce de rendre vie au dada de « la nation armée » sur lequel caracolèrent tant Georges Lorand et Paul Janson et qui avait quelque séduction pour des « démocrates » d'autre nuance encore.

La réforme qu'il a esquissée est une espèce d'essai de conciliation entre les idées de l'état-major et ce que l'on pourrait appeler le service des six mois « pur et simple ». Aussi des journaux libéraux ont-ils dit que M. Vandervelde était, en matière d'organisation militaire, sur le chemin de Damas. Peut-être M. Vandervelde ne serait-il pas fâché d'en donner l'illusion. Il n'a pas de chance d'y réussir auprès de l'état-major ni des patriotes clairvoyants et fermes en matière de défense nationale. Mais il en va autrement auprès de certains « démocrates » hésitants en cette matière, qui penchent vers l'antimilitarisme démagogique mais que des scrupules patriotiques retiennent encore d'adhérer au « service des six mois ». M. Vandervelde n'a-t-il pas prémédité d'apaiser ces scrupules par son discours et d'attirer ainsi ces hommes sur une voie qui les à mènera à rompre, au moment décisif, avec le gouvernement, sur la question de la réforme militaire ? Peut-être, d'ailleurs, ces hommes ne seraient-ils pas dupes, mais la thèse, les raisonnements de M. Vandervelde leur fourniraient une apparence de justification auprès de ceux qui les accuseraient de trahir la cause de la défense nationale. De toute façon, c'est eux qui, grâce à la couleur nouvelle donnée par l'extrême-gauche à la revendication du « service des six mois », auraient fait un pas décisif sur le chemin de Damas pour se rencontrer avec l'extrême-gauche dans l'opposition à la réforme militaire gouvernementale.

Les « démocrates » auxquels nous faisons allusion viendraient surtout de la droite flamande. On a peine à croire que la préoccupation de les séduire soit demeurée étrangère au discours de M. Vandervelde. Quelques jours auparavant, M. Camille Huysmans avait dit à la Chambre, parlant du service des six mois : « Les démocrates flamands y viendront. Nous les connaissons mieux que vous ». L'espoir d'arriver à se servir de la droite flamande, ou au moins d'une partie d'entre elle, pour rompre le bloc de la majorité gouvernementale et mettre ainsi le cabinet en échec hante l'opposition socialiste, et celle-ci compte beaucoup sur la question militaire pour la réalisation de cet espoir. Jusqu'à quel point celui-ci est-il justifié ?

Des parlementaires, bons observateurs de ce qui se passe autour d'eux, assurent qu'il se dessine dès à présent deux courants dans la droite flamingante : dans l'un, une forte dose d'esprit démagogique se mêle aux revendications linguistiques ; l'autre est relativement conservateur. Il y a là l'aile gauche et l'aile droite. Ceux qui appartiennent à cette dernière sont simplement flamingants et catholiques. Ceux de l'autre aile sont peut-être plus « démocrates » encore que flamingants. Leurs origines, leur tempérament les poussent au démagogisme. Les deux nuances se retrouvent, d'ailleurs, dans la foule flamingante.

Des hommes comme M. Segers, M. Ryckmans, attaqués

pendant si longtemps au Parlement, dans une partie de la presse de langue française, à cause de leur ardeur à défendre les revendications flamandes, se sont vus, depuis un certain temps, traités en suspects, en traîtres, mis à l'index par les flamingants nouvelle manière. M. le ministre Van de Vyvere, cet homme si cultivé, si intelligent, d'une pondération d'esprit remarquable, qui s'est fait, dit-on, le chef des députés flamingants de droite, non pour les suivre, mais pour tâcher de les arrêter quand ils veulent aller trop loin, M. Van de Vyvere devient, à son tour suspect de modérantisme dans certains clans flamands.

L'extrême-gauche n'ignore pas tout cela. C'est pour elle une des raisons de l'espoir que nous indiquons ci-dessus.

La question de l'Université flamande, certaines paroles prononcées à son sujet dans le débat de la déclaration, certains articles récents laissent aussi des doutes sur la persévérance de la fidélité de la droite flamande ou du moins d'une partie d'entre elle au ministère de coalition actuel. A ce point de vue, d'ailleurs, la fidélité du côté des intransigeants wallons est-elle plus sûre ? Dans chaque camp on accepte que le gouvernement ne prenne pas position dans la question et abandonne complètement la solution au parlement. Mais n'est-ce pas avec le ferme espoir que la décision sera celle qu'on désire ? Et, une fois la décision intervenue, tout le monde s'inclinera-t-il dans le camp dont l'espoir aura été trahi ? Cela ne paraît pas tout à fait certain.

La question militaire, la question de l'Université flamande planaient sur les deux ministères d'« union sacrée » à l'état de menaces pour l'existence du gouvernement. Leur danger se trouve moins écarté qu'il ne paraît peut-être à première vue pour le cabinet actuel. Il vaut mieux le signaler franchement que de le laisser se dissimuler. Ainsi l'opinion, qui, dans sa grande majorité, notamment chez les catholiques, désire que le ministère Theunis dure, pourra exercer sa pression sur le parlement pour qu'il ait la sagesse de tromper l'espoir de l'opposition socialiste.

LOUIS GILLE.



## Les Associations cultuelles en France (1)

### II

Au cours de 1920, les Cardinaux verts crurent tenir leur revanche. Une première escarmouche, cependant, avait mis à mal un de leurs amis qui s'était lancé en enfant perdu sur le terrain contesté.

Dès le 30 décembre 1919, un journal maintenant disparu, *L'Ordre Public*, reproduisait à Paris cette extraordinaire déclaration de l'Abbé Lemire à *La France* de Bordeaux : « Aujourd'hui on a vu clair à Rome. Les Cultuelles de 1906 renaîtront : le Saint-Siège peut et va accepter les cultuelles ».

Le propos fit assez de bruit, encore qu'il ne vint pas d'une source sûre. Mais S. E. le Cardinal Amette, interrogé par *Le Petit Journal*, coupa court aux commentaires :

« *Le Saint-Siège*, avait-il dit, est prêt à toutes les concessions qui ne seront pas en opposition avec les droits essentiels de l'Eglise.

— *Croyez-vous, Eminence, demande son interlocuteur, qu'il pourrait, par exemple, accepter les Cultuelles ?* »

Le Cardinal se redresse comme indigné, et d'une voix très ferme :

« Jamais, Monsieur, le Saint-Père n'acceptera les Cultuelles, telles qu'elles ont été instituées. Vous entendez bien : jamais » (2).

(1) Voir la *Revue* du 16 décembre 1921.

(2) *Le Petit Journal*, 13 janvier 1920.



Il n'est pas exagéré de dire que l'Épiscopat français avait parlé par la bouche du Cardinal Amette ; la modération bien connue de l'Archevêque de Paris donnait à ses paroles et au ton sur lequel il les prononçait, un retentissement considérable. Mais l'Abbé Lemire ne se le tint pas pour dit.

S'il faut en croire les rumeurs qui courent dans les hautes régions officielles, c'est encore à lui que serait due la première et singulière idée de subordonner la reprise des relations diplomatiques à la levée de l'interdit frappant les Cultuelles. Il aurait cru, assure-t-on, *interpréter les désirs du clergé* : on va voir tout ce qu'il y a d'illusion dans cette prétention, qui serait comique si elle n'allait à compromettre des intérêts sacrés. M. Alexandre Ribot, continuant son rôle de mauvais génie de la politique française, aurait agi dans le même sens auprès de M. Millerand, pour essayer d'imposer à Rome même le triomphe des lois laïques, auxquelles personne en France ne pensait, si ce n'est le clan des politiciens menacés par l'orientation nouvelle du pays après la Guerre.

Au lieu d'envoyer tout droit un Ambassadeur, comme il appartient à celui qui use de la prérogative de gouverner, M. Millerand, en déposant son projet de loi, nomma un chargé d'Affaires, M. Jean Doulcet, et lui donna mission de régler la veille toutes les questions qui auraient dû être posées le lendemain. La souricière était tendue...

\* \* \*

A en croire le rapport si contestable et même si blâmable par endroits que présenta M. Georges Noblemaire à la Commission des Finances de la Chambre, les conversations engagées entre le Cardinal Gasparri et M. Doulcet amenèrent le Cardinal à souhaiter que *« plus tard, les établissements du culte obtinssent en France la personnalité civile »*.

M. Doulcet, *dûment autorisé*, répondit en communiquant au Secrétaire d'État, et par lui à la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, la Jurisprudence du Conseil d'État et de la Cour de Cassation sur la Loi de 1905.

Le gouvernement français, écrit M. Noblemaire, *fit connaître officiellement que la Jurisprudence, par laquelle le Conseil d'État et la Cour de Cassation ont constamment reconnu la nécessité pour les Cultuelles d'accepter la hiérarchie de l'Église catholique, était bien conforme aux vues du Gouvernement de la République. Les deux parties préparèrent alors de concert la rédaction des lettres qui auraient pu être échangées pour constater que, dans les conditions ci-dessus rappelées, aucune objection n'était à redouter de Rome contre la formation éventuelle des Associations prévues par la Loi de 1905 »*.

Les pourparlers en étaient là, lorsque les Cardinaux et les Évêques français arrivèrent en foule à Rome, au mois de mai 1920, pour assister à la Canonisation de Jeanne d'Arc. Ils ne connurent pas sans surprise de pareilles négociations, menées dans le secret d'une diplomatie dite démocratique où tout doit se passer au grand jour.

Après un examen minutieux de la situation, deux ou trois Évêques opinèrent pour la situation entrevue ; les 72 autres qui se trouvaient à Rome la tièrent pour inacceptable, et les Cardinaux venus de France n'hésitèrent pas en leur nom personnel et au nom de leurs frères à prendre l'initiative de donner par écrit un avis nettement contraire.

Le jugement presque unanime des Évêques ; la démarche effectuée par tous les Cardinaux, la présence parmi eux d'un Prélat ayant la réputation de sagesse pratique du Cardinal Amette, qui n'hésitait pas à persister avec tout le respect nécessaire mais avec une fermeté inébranlable, en toute connaissance de cause, dans sa réponse donnée depuis cinq mois au *Petit Journal* : c'étaient là des faits nouveaux. Ils étaient assez graves pour que le Pape se déterminât à un nouvel examen de l'affaire.

Les Cardinaux français avaient parlé au nom de l'intérêt des âmes : on conçoit qu'ils aient considéré comme un devoir d'attirer l'attention sur cet aspect du problème négligé par le Gouvernement de la République française. Comment expliqueraient-ils aux fidèles que Benoît XV acceptait en 1920, ce que Pie X avait repoussé en 1906, pour des raisons de doctrine, alors que nulle des garanties certaines et légales, jugées nécessaires par Pie X, n'avait à l'évidence été obtenue ? Les partisans des lois laïques affirmaient bien le contraire. L'expérience des Évêques, chefs des Diocèses et Pasteurs des âmes, leur rendit aisé de renverser des arguments qui n'avaient de juridique que l'apparence.

\* \* \*

Les Évêques montrèrent que la jurisprudence sur laquelle on s'appuyait, ne pouvait offrir par définition aucune garantie de stabilité. Ce qu'un tribunal a déclaré un jour, il peut le contredire le lendemain ;

quant aux vues du Gouvernement, un changement de Ministère suffit à les changer. On ne saurait donc se fier sans une extrême imprudence à de simples promesses ministérielles, dont l'application de la Loi de 1901 à toutes les Congrégations Religieuses, par M. Émile Combes en dépit des engagements de M. Waldeck-Rousseau, a permis, une fois pour toutes, de mesurer le néant. Il n'y a que la loi qui compte. Tant qu'elle ne sera pas modifiée, les tribunaux gardant leur liberté ne seront aucunement obligés de respecter les droits de l'Église ; et, quelles que soient les bonnes intentions manifestées aujourd'hui, nous n'avons aucune certitude pour l'avenir.

Cette jurisprudence d'ailleurs, à supposer qu'elle doive durer, n'a point en outre la portée qu'on essaye de lui donner. Elle ne concerne qu'un seul objet : la nécessité pour le Curé d'être en règle avec son Évêque, conformément à l'Article 4 de la Loi de 1905. Mais il n'y est nullement question, et tant s'en faut, de reconnaître la Hiérarchie, car ce même Article 4 exige que les Associations, pour être *légalement formées*, suivent les prescriptions de l'Article 19. Or, c'est précisément le paragraphe 3 de cet Article 19 qui détruit dans les Associations Cultuelles la Hiérarchie Catholique, comme il appert du texte que voici :

« ART. 19... Par. 3. — *Nonobstant toute clause contraire des statuts, les actes de gestion financière et d'administration légale des biens accomplis par les directeurs ou administrateurs seront, chaque année au moins, présentés au contrôle de l'Assemblée générale des membres de l'Association et soumis à son approbation.* »

Par l'effet de cette disposition fondamentale, les Associations Cultuelles demeurent donc, dans l'exercice de leurs pouvoirs administratifs, écrit S. E. le Cardinal Andrieu, Archevêque de Bordeaux, *indépendantes de l'autorité épiscopale et par suite schismatiques.*

« Il n'existe sur ce point aucune jurisprudence du Conseil d'État ou de la Cour de Cassation, et il ne peut pas en exister, car la loi est formelle, et le Conseil d'État, pas plus que la Cour de Cassation, n'a le droit de la changer sous prétexte de l'interpréter. Un acte de cette nature ne peut se prévoir. Il serait inconstitutionnel au premier chef » (1).

Ces explications lumineuses des Cardinaux et des Évêques français amenèrent Benoît XV « à juger la situation exactement comme l'avait jugée Pie X ». La citation est du R. P. Yves de La Brière, qui ajoute : « Le diplomate français, M. Jean Doulcet, chargé de conduire au Vatican les négociations préparatoires au rétablissement de l'Ambassade, est un excellent Catholique. Dans l'affaire délicate des Associations Cultuelles, sa diplomatie parut quelque temps aboutir à un succès pour la proposition gouvernementale dont il était le messager. Finalement, elle aboutit à un échec : l'Église et l'État demeurèrent sur leurs positions respectives, le Gouvernement français ne put se vanter, comme il l'aurait souhaité, d'avoir obtenu du Saint-Siège une importante concession en faveur de la législation laïque. Comme diplomate, M. Doulcet l'a peut-être regretté. Mais nous avons la conviction que, comme catholique, il s'en est réjoui ».

\* \* \*

On aurait pu croire les Associations Cultuelles enterrées. C'était mal connaître l'obstination de ceux qui avaient pris la tâche de les imposer comme une panacée à l'Église de France : les uns parce qu'ils croyaient naïvement ce qu'on leur avait dit et qu'ils avaient le goût de jouer la mouche du coche, les autres avec des intentions moins pures, soit pour essayer d'obtenir l'absolution de la Loi de 1905, soit pour rester fidèles à leur conception libérale que l'Église doit s'arranger pour vivre dans l'État laïc.

La *Revue des Deux-Mondes* du 1<sup>er</sup> octobre 1920 publia un article anonyme que *Le Correspondant*, dit-on, avait refusé : il tendait à démontrer que les Associations Cultuelles permettraient de reconstituer le patrimoine ecclésiastique et d'établir les droits de la Hiérarchie sur des bases juridiquement solides. Il ne contenait aucune preuve que les explications des Cardinaux au Saint-Père n'eussent d'avance réfutées.

L'article obtint un succès rare ; je veux dire qu'on s'en occupa beaucoup. Vingt-sept Évêques et le premier de tous, S. E. le Cardinal Maurin, Archevêque de Lyon, Primat des Gaules, se prononcèrent contre lui ; les *Semaines religieuses* de quatorze autres diocèses publièrent sans indication officielle de l'Ordinaire des notes ou documents contre la thèse soutenue ; aucun Évêque ne l'approuva (2).

(1) Communiqué de l'Archevêché, paru dans la *Documentation Catholique* du 19 février 1921, p. 213.

(2) Statistique dressée par la *Documentation Catholique* du 19 février 1921.



Les Revues les plus notoires firent à l'auteur anonyme l'honneur peu commun de le réfuter : *La Revue Universelle*, par la plume de M. Armand Lods, spécialiste éminent, directeur de la *Revue de droit et de jurisprudence des Eglises séparées de l'Etat*, membre influent de la Communauté luthérienne de Paris ; la *Foi Catholique*, par la plume de M. le Chanoine Bernard Gaudeau ; les *Etudes*, par celle du R. P. de La Brière ; la *Revue Hebdomadaire*, par un écrivain anonyme comme le collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes* : « mais alors que celui-ci n'a manifestement qu'une notion très vague de la Législation française, on s'aperçoit vite que celui-là possède à fond les textes législatifs et les monuments de jurisprudence sur lesquels porte le débat ». Telle est l'appréciation motivée de la *Documentation Catholique*, qui constitua un dossier complet de la polémique.

L'auteur anonyme de la *Revue des Deux-Mondes* s'appuyait sur les articles 4 et 8 de la Loi de 1905, interprétés par la Jurisprudence. Il oubliait quels pièges les rédacteurs de ces deux articles avaient cachés sous des termes juridiques savamment choisis. Il ne sera pas inutile de revenir brièvement sur ce point d'histoire qui n'est pas encore de l'histoire ancienne.

\* \* \*

L'article 4 de la Loi du 9 décembre 1905 fut l'un des plus vivement discutés à la Chambre.

L'extrême-gauche le trouvait trop favorable à l'Eglise. Je me souviens d'avoir assisté à la discussion fameuse où MM. Briand et Jaurès dévoilèrent dans quel esprit ils faisaient voter un texte d'après lequel les Associations Cultuelles devraient se conformer à l'organisation générale du culte. Je revois encore le geste de M. Briand et j'entends les paroles qu'il prononça pour détourner les anti-cléricaux obtus de toute précipitation aveugle : « Vous voulez, leur disait-il, faire une loi qui soit braquée sur l'Eglise comme un revolver ? Ah ! vous serez bien avancés quand vous aurez fait cela ! Et si elle ne l'accepte pas, votre loi ? Si elle entre en révolte contre elle ? »

Maurice Barrès a traité M. Briand de « monstre de souplesse ». Ce jour-là, il avait bien mérité le surnom. Car, ces associations une fois constituées avec précaution pour endormir la vigilance de la Hiérarchie, il comptait sur elles, par la force des choses, sans provoquer lui-même de compétitions et de désordres, pour transformer l'Eglise : « J'ai été, avec la majorité des membres de la Commission, disait-il, préoccupé de ne pas laisser ligoter la communauté des fidèles par la discipline de Rome... J'ai été préoccupé de laisser à cette communauté la large faculté, le large droit d'évoluer dans le sein même de son organisation et avec elle. »

Jaurès faisait appel dans la même vue à « l'inévitable pression que... la vaste communauté des fidèles exercera nécessairement sur l'Eglise plus restreinte du clergé, qui ne pourra vivre qu'en communication avec ces fidèles... cette masse catholique qu'elle peut braver aujourd'hui, qu'elle ne pourra plus braver demain, parce qu'elle ne pourra plus vivre qu'avec elle ». L'orateur traçait ensuite le tableau de l'avenir schismatique qu'il entrevoyait : « Que demain, avec ces associations cultuelles, marchent quelques prêtres convaincus, logiquement ou par illusion, qu'ils peuvent concilier le Christianisme et la Révolution, l'Evangile et les Droits de l'Homme... que quelques prêtres démocrates de cœur ou libres d'esprit se lèvent, soient soutenus par leurs associations cultuelles, il sera bien difficile à l'épiscopat qui lui-même, dans sa région, ne pourra vivre qu'appuyé sur l'assentiment public des catholiques, il lui sera difficile arbitrairement de frapper et de foudroyer ces hommes. »

Voilà le but et voilà l'effet des Associations Cultuelles : c'est le laïcisme introduit dans l'Eglise, c'est la Hiérarchie obligée de se plier aux caprices des fidèles qui pourraient avec quelques prêtres dévoyés se mettre en révolte pour tenter de substituer les Droits de l'Homme aux Droits de Dieu exercés par le Pape et par les Evêques. Jaurès et Briand ne s'y trompaient pas : ils déposaient dans la loi le moyen de détruire en France le Catholicisme au profit de la Révolution, en détruisant l'autorité établie par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dans l'Association Cultuelle, en effet, quelque catholique soit-elle, les chefs descendent au rang d'employés salariés, révocables à la volonté des membres de l'Association. L'article 4, en effet, ne reconnaît pour légalement formée que l'Association cultuelle qui suit les prescriptions de l'Art. 19, exclusives, on l'a vu, de toute clause reconnaissant à l'Evêque ou au Curé une juridiction supérieure au contrôle de l'Assemblée générale.

C'est le renversement de l'autorité établie par Dieu.

S'il y a des contestations, ce sera d'ailleurs le pouvoir civil seul qui les tranchera. L'article 8 attribue la compétence au Conseil d'Etat, « lequel prononcera en tenant compte de toutes les circonstances de fait ».

Or, M. Briand a déclaré lui-même que l'avis de l'Evêque ne serait jamais qu'un élément d'appréciation, sans force autre que celle que le Haut Tribunal voudrait bien lui reconnaître. « Il ne suffira pas d'un certificat d'évêque pour obliger le Conseil d'Etat à s'incliner sans examen... Il aura à rechercher, en interprétant toutes les circonstances de fait, si les dires de l'évêque sont eux-mêmes conformes aux règles de l'organisation générale du culte. »

Ainsi le Conseil d'Etat, autorité civile, sera seul juge de l'orthodoxie des Associations Cultuelles. Il pourra prendre, si bon lui semble, l'avis de l'Evêque, mais il aura toute liberté de n'en pas tenir compte. Il arrivera peut-être même qu'il déclarera l'Evêque en révolte contre l'organisation générale du culte. Alors il le reconnaîtra coupable de « faire de la politique » ; Gros-Jean mettra sa toque et sa toge, et jugera souverainement plus haut que son Curé.

Cette formule « en se conformant aux règles d'organisation générale du culte » n'offre donc par elle-même à l'Eglise aucune garantie réelle.

M. Saisset-Schneider l'a écrit dans son rapport au Conseil d'Etat sur le règlement d'administration publique du 16 mars 1906 : « Les Associations Cultuelles qui ne seront pas attributaires des biens, conservent la pleine et entière liberté de leurs statuts, le droit d'adopter, notamment au point de vue du dogme et de la discipline ecclésiastique, des règles fixées à leur gré ». M. Aristide Briand, alors Ministre des Cultes, précisa dans la circulaire du 31 août 1906, que « toute Association, même légalement formée, n'est pas apte à recevoir les biens d'un établissement ecclésiastique ; pour avoir qualité à cet effet, elle doit remplir les conditions voulues par l'Article 4 ». Ainsi l'inventeur même des Associations Cultuelles reconnaît-il que la conformité « aux règles d'organisation générale du culte » est une qualité requise uniquement pour la dévolution des biens prévue par l'Article 4 ; mais, en dehors de cette dévolution, il tient pour « légalement formée » toute Association Cultuelle constituée hors de toute règle autre que la fantaisie de ses membres, pourvu qu'elle reste toujours soumise à la souveraineté du suffrage universel égal pour tous posée par l'article 19.

\* \* \*

Et c'est ici que la grande argumentation anonyme de la *Revue des Deux-Mondes* tomberait à plat de la façon la plus risible, s'il en restait encore quelque chose. Ces Associations Cultuelles établies d'après l'Article 4, même si elles avaient toutes les belles qualités qu'on nous dit, il leur manquerait la principale : celle de pouvoir encore naître viables. Autant que le Traité de Versailles, M. Aristide Briand, leur père, pourrait les comparer à la jument de Roland. « Dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente Loi... » Ainsi débute l'Article 4. Il prévoit que cette année sera nécessaire pour la constitution des Associations conformes « aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice », et dont elles recevront le patrimoine. Ces Cultuelles seules sont garanties par l'Article 4 et par la jurisprudence dont on nous vante la sécurité pour la Hiérarchie. M. Ch. Rod les a nommées les Cultuelles dévolutaires, en invoquant le premier cet argument décisif dans la *Documentation Catholique* du 11 décembre 1920. Les Cultuelles ordinaires, formées après ce délai d'un an, ne sont au contraire garanties par rien, étant pleinement libres de choisir leurs règles d'organisation propre. L'Article 4, qui pose une condition restrictive spéciale, ne s'applique pas à elles ; elles restent seulement soumises sans conditions à l'Article 19.

Mais la Loi de Séparation est du 9 décembre 1905. Le délai d'un an est donc passé depuis le 11 décembre 1906. Il y a forclusion. A toute Association Cultuelle Catholique, qui par définition pourrait être seulement formée aujourd'hui dans l'hypothèse de la levée de l'interdit qui la rendait hier impossible, ni le Gouvernement ne pourrait rendre ce qui reste des biens ecclésiastiques non encore attribués ; ni les Tribunaux ne pourraient appliquer les prétendues garanties de l'Article 4, — à moins de changer la Loi, ce qui est justement ce que demandait Pie X, et ce que refusent les partisans aveugles des lois laïques. L'anonyme de la *Revue des Deux-Mondes* s'est levé trop tard dans un monde trop vieux. « Il y a quatorze ans, conclut M. Ch. Rod, que les Articles 4 et 8, ainsi que la Jurisprudence y relative ne sont plus applicables aux Catholiques. »

\* \* \*

Telle fut la controverse soulevée en France sur les Associations Cultuelles, à propos des relations diplomatiques avec le Vatican.

S. E. le Cardinal Andrieu, Archevêque de Bordeaux, l'a close par un *Communiqué officiel*. Après avoir blâmé « les Catholiques naïfs ou



pacifistes à l'excès » (1), qui n'ont pas craint de se déclarer partisans des Cultuelles, il écrit ces lignes péremptoires : « Les Catholiques ne trouveraient à former des Associations Cultuelles qu'un avantage, et il n'est pas enviable, celui de voir les laïques maîtres du Clergé, des Séminaires, du Culte sous toutes ses formes, et l'Eglise privée du peu de liberté que la Loi du 2 janvier 1907 lui assure, et soumise à une tutelle humiliante, à une sorte de Conseil judiciaire, comme si elle était incapable ou indigne d'administrer les biens dont elle a besoin pour prêcher au monde les principes, qui, seuls, au milieu de la crise déchaînée par les doctrines subversives, peuvent lui promettre la paix et le bonheur ».

Aussi, nul ne s'étonnera que S. E. le Cardinal Andrieu, répondant aux vœux de bonne année de son Clergé, ait annoncé la décision de Benoît XV dans une déclaration que nous tirons des *Nouvelles Religieuses* du 15 janvier 1921 : « On l'a vu (le laïcisme), il y a quelque temps, colporter en France et ailleurs le paradoxe d'une certaine jurisprudence du Conseil d'État pour obtenir que le Pape d'aujourd'hui rapporte le verdict du Pape d'hier au sujet des Cultuelles. Mais le Pape d'aujourd'hui a voulu savoir si la jurisprudence... corrigeait réellement la loi néfaste et en apprenant qu'elle ne corrigeait rien, absolument rien dans la partie de cette loi qui organise les Cultuelles, il a répondu comme le Pape d'hier, et avec la même fermeté apostolique : *Non possumus* ».

NN. SS. Grete, Evêque du Mans, et Quilliet, Evêque de Lille, ont répété en la même occasion, que les Cultuelles restaient interdites.

Si le Gouvernement de la République française veut sincèrement donner à l'Eglise le Statut légal auquel elle a droit, il n'y a donc qu'une chose à faire : modifier les lois existantes au lieu de les déclarer *intangibles* comme il s'y entête jusqu'à présent en dépit de la Constitution, laquelle permet toujours de modifier toutes les lois.

ANTOINE LESTRA,

Avocat à la Cour d'Appel de Lyon.



Outre les Grandes Conférences Catholiques, nous publierons en supplément -- simultanément avec l'excellente *Revue Française* de Paris -- les Conférences d'histoire régionale organisées cet hiver dans le Nord, sous le patronage et avec le concours des Facultés Libres de Lille, par la *Revue Française* et qui seront données par MM. *Funck Brentano ; Charles Le Goffic ; Baron Houtart ; Louis Madelin ; André Bellessort ; Fierens-Gevaert ; Henri Davignon ; etc...*



## Un débat d'économie sociale

J'ai lu avec un très vif intérêt les deux articles publiés dans cette Revue (2) par le Révérend Père Fallon et par M. Edgard Janssens. Si je me permets d'intervenir dans l'intéressant échange de vues provoqué par la publication des *Principes d'Economie sociale* du Père Fallon, ce n'est pas pour l'envenimer ; qu'on se rassure ! Loin de moi pareille pensée. Mon désir serait plutôt de rapprocher autant que possible les deux champions, sinon de les mettre complètement d'accord, en tout cas de rechercher comment a surgi entre eux le conflit et ainsi de dégager la philosophie du débat.

(1) Le Cardinal cite cette définition savoureuse de Paul Bourget, qu'il appelle une définition belle et juste : « Le catholique libéral est un catholique qui aime beaucoup les libéraux et très peu les catholiques ».

(2) Voir les nos du 9 et 30 décembre 1921.

Professeur de philosophie morale, M. Janssens est avant tout moraliste ; professeur d'économie sociale, le Révérend Père Fallon est surtout économiste. Non que je méprise le moins du monde les connaissances que possède M. Janssens en matière économique et sociale ; je ne songe pas davantage à diminuer l'importance des idées morales qui, d'un bout à l'autre, se marient aux considérations économiques, dans l'ouvrage que le Rév. Père Fallon vient de publier. C'est même ce qui constitue, à mon avis, un des grands mérites de son traité et je suis certain que M. Janssens ne me contredirait pas sur ce point.

Lorsque j'entrepris de rendre compte moi-même dans la *Revue néo-scholastique* (novembre 1921) des *Principes d'économie sociale*, aucune des critiques formulées par M. Janssens ne me vint à l'esprit. Cela tient-il à ce que, par devoir professionnel, j'ai bien été obligé de me familiariser un peu avec ces multiples contingences au milieu desquelles le savant Jésuite se meut aussi aisément qu'un poisson dans l'eau ? J'incline à le croire.

Et pourtant, comme je comprends les sursauts du très distingué moraliste qu'est M. Janssens. Oui, je comprends d'autant mieux son état d'âme en face de maint problème social que je l'ai souvent partagé et le vieil adage est toujours vrai : on ne comprend jamais mieux que ce que l'on a éprouvé soi-même.

Prenons, si vous voulez, la question de la société anonyme que relève M. Janssens et sur laquelle revient le Père Fallon dans sa réponse.

M. Janssens voit très bien que tous les abus reprochés à la société anonyme sortent du principe de la responsabilité limitée qui est le caractère essentiel de cette forme de société ; ils en sortent comme le fruit sort de la fleur — Remarquez bien que le Père Fallon reconnaît cela. — Mais voici le Père Fallon qui se met à étudier les remèdes que l'initiative privée et le législateur se sont ingénies à appliquer en cette matière ; il les catalogue, il les discute, il en montre le fort et le faible, il pèse, il contrepèse, il excelle d'ailleurs en ces analyses et comparaisons délicates, il manie à merveille la balance de précision.

M. Janssens a vite discerné les imperfections de toutes ces réformes privées ou législatives ; il a très bien vu que le principe de tous les maux demeure puisque la responsabilité limitée subsiste, et il s'indigne. Que de fois j'ai fait comme lui et je me suis dit : « Pauvres petits remèdes ! »

Et si j'ouvre de nouveau le volume du Père Fallon, je constate qu'il reconnaît encore cela ; l'impuissance des remèdes — impuissance relative sans doute — n'a pas échappé à son œil exercé.

Alors pourquoi ne pas recourir aux grands moyens ? Appelons le chirurgien si le médecin s'avoue à bout de ressources, laissons les emplâtres, amputons, allons-y carrément.

Oui, mais après ?

Quand le premier mouvement d'indignation est tombé, quand on se prend à réfléchir, on se dit : Supprimer la société anonyme, ce sera tout de même faire une petite révolution dans l'organisation de la production. Disons-nous bien qu'elle occupe une place énorme, de plus en plus grande ; qu'aux Etats-Unis, par exemple, il y a vingt ans déjà, la société anonyme fournissait de 80 à 95 pour cent de la production dans les industries du fer, de l'acier, du coton.

Et puis, il ne suffit pas de supprimer, il faut remplacer. Par quoi ?

Nous ne pouvons pas revenir au régime de la petite production.

La société en nom collectif, autrement dit à responsabilité illimitée ? On y songerait volontiers, mais encore le retour



de toutes les entreprises à cette forme sociale entraînerait fatalement la liquidation d'un très grand nombre d'affaires. Envisagerons-nous d'un œil serein la crise que pareille transformation entraînera, nous qui avons tant de peine à sortir d'une période de catastrophes ?

Ferons-nous appel à l'État et aux communes pour se substituer aux sociétés anonymes ? Ah non !

Comme le lecteur aura applaudi aux déclarations que le Père Fallon nous fait dans la réponse au sujet de l'étatisme envahissant ! Les expériences de guerre et d'après-guerre sont venues à point ouvrir bien des yeux sur les incapacités et les malfaisances de l'État industriel et commerçant.

Alors, la coopérative ouvrière de production nous apportera-t-elle la solution souhaitée ? On le voudrait, car vraiment il est sympathique, en dépit des aventures de 1848, ce type d'organisation où le capital et le travail s'unissent, se fondent dans les mêmes mains, où tout le bénéfice va aux travailleurs, à part peut-être un intérêt fixe payé à des étrangers intervenant à titre de prêteurs dans l'association. Rien n'empêche d'y voir un idéal, de s'efforcer de le réaliser. Mais gardons-nous de belles espérances qui seraient tôt flétries. L'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle et des vingt premières années du XX<sup>e</sup> siècle est là pour nous dire combien rares sont les succès de la coopérative ouvrière de production, combien grandes les difficultés auxquelles elle se heurte.

Non que je partage le scepticisme d'un Georges Valois à l'égard des formules nouvelles de participation aux bénéfices, d'actionnariat, ouvrier de coopération dans la production. Mais prenez Charles Gide, un fervent de la coopération, et voyez ce qu'il en pense (1).

Au reste, nous n'aurions pas de peine à recueillir chez des socialistes de marque des réflexions précieuses.

Lisez Kautsky : l'un des thèmes les plus volontiers développés dans son livre d'après-guerre *Terrorisme et Commu-*

(1) Voir les remarquables leçons publiées par CHARLES GIDE sous le titre : *Des institutions en vue de la transformation et de l'abolition du salariat*. Paris, Giard, 1920.

nisme (1), est que, dans toute transformation sociale préparant l'avènement d'un régime socialiste, il faut distinguer deux processus : le processus de l'expropriation, et le processus de l'organisation de la production. Aux bolchévistes et socialistes révolutionnaires, Kautsky reproche amèrement l'oubli du second processus. Et il insiste sur la formation de la mentalité ouvrière qui devrait précéder la mise en train de la nouvelle organisation. Il serait sage, pensons-nous, de faire son profit, *mutatis mutandis*, des réflexions de Kautsky lorsqu'on pense à remplacer les formes habituelles de la production par d'autres modalités, telles que l'actionnariat ouvrier ou la coopérative de production. Nous ne les tenons pas pour irréalisables et nous leur trouvons des mérites qui font souhaiter leur généralisation. Mais il y a des conditions préalables d'ordre moral, d'ordre moral surtout.

C'est tout juste ce que dit le Père Fallon et je ne doute pas qu'un moraliste tel que M. Janssens n'y souscrive d'enthousiasme.

Le dernier grief formulé par M. Janssens a trait aux fonctions de l'État. Mais l'objection de M. Janssens ne tombe-t-elle pas si l'on prend soin de bien marquer la distinction entre la société civile et l'État ? Sans doute M. Janssens a raison de mettre en relief, à la suite de saint Thomas, la différence profonde qui existe entre le bien commun et le bien particulier. Il a mille fois raison d'insister sur l'importance primordiale de la convergence des efforts particuliers vers la réalisation du bien commun. S'ensuit-il qu'il appartienne principalement à l'État, au pouvoir qui préside à la société civile, d'assurer cette convergence ?

Dans la mesure où l'initiative libre des individus et des associations particulières se charge de cette délicate mission, l'État n'a pas à intervenir ; pourquoi dès lors refuserions-nous de dire avec le Père Fallon que, dans l'accomplissement de cette mission, le rôle de l'État est de suppléer à l'insuffisance de l'action privée ?

GEORGES LEGRAND.

(1) KARL KAUTSKY, *Terrorisme et Communisme*, traduction par M<sup>me</sup> STCHOUPAK. Paris, Porolozky.

## Les idées et les faits

### Chronique des Idées

#### La théosophie

Théosophie ! Un farrago indigeste de doctrines incohérentes, un labyrinthe inextricable pour lequel n'existait pas encore le fil d'Ariane, un sphinx qui n'a pas rencontré son Œdipe. Beaucoup en parlent, quelques artistes et pas mal de timbrés jugent tout-à-fait *smart* de se proclamer théosophes ; au reste, sur une centaine de snobs et de snobinettes qui mettent à leur chapeau la fleur du Lotus bleu, y en a-t-il bien dix capables de rendre compte de leur « foi » ?

Qu'on ne s'y trompe pas cependant : ces élucubrations nuageuses de la pensée hindoue brassées par Me Blavatsky, l'hierophante, et sa continuatrice, Me Annie Besant, une « habilleuse » de talent, sont loin d'être d'innocentes chimères. Synchrétisme qui se prétend l'âme de toutes les religions et le nec plus ultra de la science, la Théosophie est à la fois une cosmogonie panthéistique empruntée au bouddhisme et au brahma-

nisme, une philosophie et une morale d'évolution ascensionnelle de l'humanité, une secte qui par ses troublantes divagations rappelle les mystères d'Eleusis, fascine ses initiés, ensorcelle les esprits inquiets.

Aussi faut-il savoir gré au R. P. Mainage, dominicain, professeur à l'Institut catholique de Paris, si parfaitement préparé à cette tâche par ses travaux sur les religions orientales et sur l'occultisme, d'avoir consacré à l'élucidation du problème théosophique presque une année entière de recherches, d'où sortira en février un ouvrage impatientement attendu et, d'où est extraite la matière des deux magistrales conférences qu'il a récemment données à Bruxelles. Il s'est bravement enfoncé dans la nuit de la « Doctrine secrète » devant laquelle recula le courage de plusieurs, il a clarifié ce brouet, débrouillé ce chaos, il a pris pour lui les migraines, comme il disait, et il a su, à travers ces ténébreuses nuées amassées comme à plaisir, faire filtrer le rayon de la lumière.

Je ne saurais pour ma part rendre un plus juste hommage à l'éminent conférencier qu'en faisant écho ici à cette parole limpide et profonde par une compendieuse analyse qui cherchera à vulgariser la pensée du maître.

\* \* \*



**COSMOGONIE.** — A l'origine, l'Un, le grand Tout, l'inconnaissable, substance infinie, éternelle, mais pure matière ! Dans son sein se forme un centre de conscience, principe de tout ce qui sera, le Logos. Pour se manifester, ce Logos devient, émane, trimourti, trinité : Brahma, l'Intelligence — Vichnou, l'Amour — Mahadéva, la Plénitude de l'être et de la conscience. Vous allez les voir coopérer à la genèse de l'univers.

Brahma exhale son souffle, et son exhalaison c'est le monde, il ravale son souffle et le monde a disparu. Expiration et résorption : tout est là. Quelle haleine ! Soufflant fort et sans sarbacane, il projette la matière qui s'organise sur sept plans ainsi étagés : le *physique*, tout ce qui tombe sous les sens ; l'*astral*, les émotions et les sentiments ; le *mental*, les pensées ; le *bouddhique*, amour et béatitude ; le *nirvânique*, plénitude de l'être et de la conscience ; le *paranirvânique* et le *mahaparanirvânique* (cela devient rigolo), les idées universelles.

Vichnou arrose les plans inférieurs de monades qui s'agrègent des atomes matériels pour constituer les formes minérales, végétales, animales.

Mahavéda expectore les monades humaines.

Et tout est Dieu et Dieu est tout. Vous et moi, tous les êtres, autant de radiations du soleil divin, autant d'étincelles plutôt, jaillies du grand foyer, gardant leur identité foncière avec le principe divin, tout en restant autonomes !

Quel est le ressort de cette vasre mécanique ? L'Evolution, oui l'évolution, cette idole des scientifiques modernes et qui n'est qu'une vieilleries décrépite tirée du bazar des coquecigrues du bouddhisme millénaire !

**ANTHROPOLOGIE.** — La monade évolue dégageant ses virtualités secrètes, de minérale, elle devient végétale, de végétale elle devient animale, à l'animal évolué s'accroche la monade humaine. Elle évolue à son tour. Partant de l'animalité l'embryon de Dieu, plongé dans la matière, éveille successivement en lui et réintègre par une ascension évolutive continue toute sa divinité latente, l'intelligence en Brahma, l'amour en Vichnou, la plénitude de la conscience en Mahavéda. Au premier stade qui couvre une durée immense d'expériences, l'être humain, après s'être constitué un cerveau, des organes, des facultés appropriés, doit réaliser l'identité de son intelligence avec l'intelligence universelle personnifiée en Brahma, alors il comprendra la totalité de l'univers, la chrysalide se brise, le dieu éclate. Au deuxième stade, le corps de béatitude s'épanouit dans l'amour et communie en Vichnou dans l'universelle fraternité : c'est l'origine de la morale humanitaire de la théosophie dont l'altruisme est le chef de voûte. Enfin, au stade suprême, l'homme parvient à l'identité absolue de sa conscience individuelle avec la conscience universelle, il n'est plus rien, car il est tout. Que le Logos aspire dans son sein, et il flambera dans le foyer incandescent du grand Tout.

Est-ce que cela ne vous tente pas ? Mais du point de départ à l'identification avec Brahma il y a une distance infinie qui ne peut être franchie que par une série de renaissances et d'avatars, s'étendant sur des siècles sans fin, interrompue par des phases de recueillement que nous appelons la mort !

**LA RÉINCARNATION** ! une des maîtresses pièces du système, vieille chimère non rajeunie mais alambiquée par la « Doctrine secrète », elle exerce sur les cervelles déséquilibrées une attirance magique. Elle s'impose pour permettre à l'homme de développer l'aspect de son être qui l'identifie à l'Intelligence universelle. Cette opération ne peut se faire en une seule existence, elle requiert un cycle presque infini de réincarnations.

Le mécanisme en est diablement compliqué. Comprenne qui pourra. A la mort, le corps *physique* entre en dissolution ; l'*éthérique* ou double ne tarde pas à s'évanouir, l'*astral*, sujet des émotions, se désagrège dans le *Kamaloka*, lieu de purification, le *mental*, récepteur des pensées, se volatilise dans le *Dévacchan*, séjour plus agréable, où toutes les expériences antérieures se condensent, se cristallisent, passent en facultés, en tendances dans le corps *causal*, centre de ralliement de toutes les impressions reçues par les corps inférieurs. Vous ne vous saviez pas aussi richement pourvu d'involucres ou de coquilles !

Finie cette période, le processus inverse se déroule : l'âme se constitue un corps mental, astral, physique, correspondant à ses besoins. Et le serpent mord sa queue, et le cycle se reforme, et l'histoire recommence. Et voilà comment vous et moi, nous avons vécu des milliers et des milliers d'existences et nous en revivrons des milliers et des milliers jusqu'à notre unification en Brahma !

Attention ! Toute cette fantasmagorique évolution est dominée par le KARMA. Ce mot ne s'écrit qu'en tremblant. C'est la loi de causalité, loi de nature inflexible, sourde et aveugle, loi d'airain en vertu de

laquelle un acte étant posé les conséquences s'engendrent fatalement, éternellement, un acte mauvais étant accompli, il retentira d'existence en existence.

La Réincarnation, conditionnée par le Karma, déchiffre seule toutes les énigmes de la destinée, résout tous les problèmes les plus angoissants, elle justifie les inégalités les plus criantes, les faits sociaux les plus antinomiques, elle explique les cas particuliers devant lesquels on s'arrache les cheveux depuis longtemps. Et c'est bien simple : l'épisode actuel n'est qu'un fragment de l'évolution qui dépend toujours de l'épisode qui a précédé !

Ainsi pourquoi des sauvages en regard des civilisés ? — Ce sont des moi-enfants qui débutent dans l'évolution. Pourquoi des criminels ? — Ils commencent leur pèlerinage. Pourquoi des enfants prédestinés à la vertu, au bonheur ? — Ce sont des moi-âgés qui recueillent le fruit des expériences antérieures. Pourquoi des tarés, des bancals ? — Ils furent autrefois inquisiteurs ou vivisecteurs ! Et les morts-nés ? — Ils subissent un retard dans l'évolution parce qu'ils furent homicides volontaires. Pourquoi ces enfants prématurément ravis à leurs parents ? — Ceux-ci furent injustes envers des enfants d'une génération précédente. Les génies nous déconcertent à tort par la soudaineté de leur apparition : voilà longtemps qu'ils sont préparés et couvés. Ne croyez pas aux coups de foudre des sympathies, ce sont des reconnaissances, on s'est aimé autrefois, on se retrouve sans le savoir.

Essayons de nous ressaisir pour juger de sang-froid cette féerie à mille actes divers.

\* \* \*

Le moins que l'on puisse dire de la cosmogonie théosophique, c'est qu'elle s'échafaude sur l'absurde. N'est-elle pas carrément *panthéiste*, *emanatiste* ? Après avoir affirmé que l'infini se limite, elle lie dans l'unité d'un seul être le fini et l'infini, elle imagine cette chose impensable : des êtres identiques en nature à Dieu et distincts de lui jusqu'à l'auto-nomie.

N'est-elle pas radicalement *matérialiste* ? Tout dans son univers est matière, diversement dosée, tout est vibration, sans une parcelle d'esprit. Sensibilité, images, pensées, amour, béatitude, idées archétypes, le Logos lui-même résidu des univers résorbés, tout ressortit à la matière, très subtile, sans doute, mais pure matière. Sa tendance est *mécaniciste*, le rythme de l'expiration et de la résorption du cosmos est une pure mécanique. Un déterminisme absolu règle les destinées par la vibration des atomes.

C'est donc bien à tort que des juges d'ordinaire plus attentifs se sont laissés prendre par de vagues déclamations, glorifiant la liberté aux prises avec la matière, au point de reconnaître dans la Théosophie une réaction antimatérialiste. Ils ont pris le revêtement apparent pour la charpente de l'édifice.

Et la réincarnation ? Se peut-il concevoir hypothèse plus gratuite, plus invérifiable ? Où a-t-on jamais surpris un vestige d'existences antérieures ? A quelque profondeur qu'elle ait permis de plonger dans les dessous du subconscient, l'hypnose n'a jamais ramené la plus vague réminiscence d'un tel passé. Et on nous la bâille belle en nous renvoyant dans le sein de Mahadéva jusqu'à ce que la vision totale de ces vies disparues nous soit restituée : c'est en appeler de l'inconnu à l'impossible !

Et ce fameux « Sésame, ouvre-toi » de tous les mystères de la destinée n'ouvre que des chausse-trapes sur tous les abîmes. La Réincarnation agrémentée du Karma n'apporte aucune justification aux inégalités et aux iniquités sociale. Prisonnier du premier Karma qui préside à l'union de la monade avec la matière, l'homme par la suite subit les conséquences fatales de ses actes, il ne sait ce qu'il doit faire qu'après l'avoir fait, le mécanisme évolutif dans son aveugle déroulement exigeant l'antériorité de l'acte sur la connaissance. L'homme n'est pas le maître, mais l'esclave de sa destinée.

Pas de place pour la responsabilité dans ce système qui innocenterait tous les défailants. Il aurait eu beau jeu Landru devant un tribunal du Lotus bleu d'arguer des principes des ses juges : « J'ai eu 283 fiancées, j'en ai grillé dix et un jeune homme. J'en étais là de mon évolution et pas plus loin. Plus tard, on verra ! En tout cas, vous n'avez pas à me châtier : éduquez-moi ! »

Avouons enfin que la Doctrine secrète fait une consommation prodigieuse de souffrances et d'épreuves, puisqu'elle fait passer et repasser ses adeptes par des séries indéfinies de purifications et de recommencements sempiternels.

Et pourquoi donc, en fin de compte, Me Annie Besant et autres penseurs, ont ils sué d'ahan à matagaboliser ces ahurissantes chimères ? Tout cela, ces cent mille existences intercalées entre l'homme et le



bonheur, c'est la reculade éperdue à travers les cycles sans fin pour échapper au verdict de la justice de Dieu ou à l'échéance de sa bonté !

Voilà le dernier mot de ce monument d'orgueil élevé par la peur de Dieu pour se passer de Lui.

Et bien ! il n'y a que les jobards et les pleutres qui s'y font prendre, n'en déplaise aux artistes chevelus ou non.

Nous, chrétiens, nous n'avons pas la peur de Dieu, nous en avons la crainte, c'est autre chose, crainte filiale, pleine de confiance dans le Père qui nous jugera selon nos possibilités, qui nous ouvrira les bras de sa miséricorde. Vous auriez beau d'ailleurs ajouter des siècles à des siècles d'existences, vous n'atteindrez jamais l'Infini, C'est lui qui doit venir, c'est Lui qui vient au devant de son enfant et le fait entrer dans sa joie.

J. SCHYRGENS.

### “ D'un siècle à l'autre (1) ou : de l'anarchie à la foi „

Lorsqu'on a fini de lire ce livre, on le met comme tous les autres sur un rayon de sa bibliothèque, mais je vous défie bien de ne pas le reprendre dès le lendemain, car son auteur lui a fait le plus grand don : le don de la vie, une vie si forte que l'on dialogue avec M. Georges Valois bien longtemps après qu'on ne le lit plus. Je crois que le charme durera, et que cette Chronique d'une génération restera dans l'histoire des lettres comme une autre *Confession d'un enfant du siècle* ; mais, tandis que la passion du romantique consumait son cœur dans les aventures, la passion qui soulève M. Valois et nous avec lui, le nourrit, nourrit ceux qu'il entraîne, car elle est la passion du vrai. Il nous raconte les étapes d'une existence vouée à la science, et qui n'a pas craint d'en poursuivre la conquête jusqu'au bout du monde. Son voyage est achevé : il a trouvé le seul terme logique dans le retour à l'ordre traditionnel, mais la foi est venue par la grâce de Dieu récompenser le travail opiniâtre d'un homme qui n'avait jamais péché contre la lumière, mais qui la cherchait de tout son cœur.

Par quels chemins il avait passé, et de quelle plume frémissante il sait nous les décrire ! Accoutumé à ordonner le mouvement d'une pensée droite et ferme, le style de M. Valois n'est point froid ni sec, ni terne ; tantôt il rend la couleur des cieux ensoleillés ou gris sous lesquels a vécu l'auteur ; tantôt il peint et fait parler les hommes, mais là où il a le plus de flamme, c'est dans les pages de dialectes intérieurs, si je puis dire, où l'ancien anarchiste laisse jaillir de sa tête ardente les raisons qui l'ont amené à devenir catholique militant et royaliste d'Action française.

Le livre a sept chapitres, dont les titres ressemblent à des titres de poèmes :

- I. *Les visages de mon enfance ;*
- II. *Alice au pays des merveilles ;*
- III. *La bienheureuse pauvreté ;*
- IV. *Tolstoï et Pierre le Grand ;*
- V. *L'homme, la femme et l'enfant ;*
- VI. *La douceur de vivre ;*
- VII. *Verdun.*

Poèmes, ai-je écrit. Le mot serait exact s'il avait gardé le sens grec. Il dirait, comme nos pères du Moyen Age, la geste d'un homme grandi en France, et qui fit ses expériences aux Indes, en Russie, en France encore, avant de voir tout près de lui ce qu'il cherchait depuis si longtemps ; homme d'action, chez qui le zèle fut un perpétuel aiguillon de la pensée, et qui reçut la grâce de connaître tout le vrai, parce que sa connaissance se tournait toute à aimer.

On trouvera dans l'ouvrage des souvenirs précieux pour l'histoire, sur le mouvement anarchiste et dreyfusard auquel l'auteur fut intimement mêlé, sur celui de l'Action française auquel Paul Bourget et Charles Maurras l'amènèrent, et aussi sur l'état de la Russie, où il fut précepteur dans une grande famille pendant les années qui suivirent 1902. On trouvera surtout dans le dernier chapitre des vues étonnamment fécondes sur la leçon de la guerre montrant « comment une société s'organise, crée ses chefs et ses organes », et le récit déjà classique du recul de Verdun, puis du retournement de toute une armée hors d'haleine par trois lignes de Castelnau.

(1) *D'un siècle à l'autre. — Chronique d'une génération (1885-1920), par GEORGES VALOIS. — Nouvelle Librairie Nationale, 3, place du Panthéon, Paris. — Prix : 7,00 francs.*

Mais il faut avant tout signaler la portée apologétique d'un pareil livre.

Dès la première page, deux figures de femmes apparaissent dans la dédicace, une des plus belles qu'homme puisse concevoir, et donnent une sorte de majesté sacrée à ces confidences, où une âme va s'ouvrir toute brûlante :

« A la chère mémoire de ma grand'mère. A ma femme. En souvenir des anciens jours où leurs mains unies ont tenu le même flambeau devant les yeux de l'enfant et de l'homme ».

M. Georges Valois, orphelin tout jeune, élevé dans un milieu de républicains anticléricaux (1), eut heureusement une éducatrice merveilleuse dans sa grand'mère. Il l'évoque, et c'est une figure qu'on n'oubliera plus : « Où que je sois, depuis quarante ans bientôt, elle est présente ; elle m'accompagnera jusqu'à la tombe, jusqu'au jour où nous nous retrouverons : c'est ce jour-là que sa tâche sera finie pour l'enfant qu'elle avait pris auprès d'elle... Elle ne faisait point de leçons ; ses directions morales s'exprimaient dans le travail, dans la conversation ; elles faisaient corps avec ses commandements, pour les actes de la vie quotidienne, souvent complétés, éclaircis par des citations des Ecritures. Elle avait fort peu lu, mais elle avait bien appris le catéchisme et, connaît très bien son paroissien ; les personnages de l'Evangile étaient pour elle des figures familières, et elle les appelait à l'aide pour la conduite de la vie avec une entière simplicité, comme s'ils avaient été nos contemporains. Mon grand-père avait tort de dire qu'elle était spartiate : elle était chrétienne, tout simplement, comme on l'était dans les paroisses françaises, lorsque la vie religieuse ne pouvait être distinguée de la vie de chaque jour. Elle était chrétienne autant par le sang que par l'esprit. Je pus le voir vers ma vingtième année, lorsque, devenu révolutionnaire, j'exposais devant elle la morale qui devenait alors la morale officielle : nous dînions, elle s'arrêta net de manger, quitta la table et me dit plus tard : « Je ne veux plus manger, mon garçon, ça ne passe pas ». Et elle ajouta : « J'ai pourtant tout fait pour que tu sois un honnête homme ». Les idées étaient dans sa chair. »

L'empreinte d'une telle femme reste ineffaçable, et M. Valois peut écrire : « Béni le jour où j'ai retrouvé les trésors spirituels qu'elle m'avait transmis. Je n'ai rien fait de bien qui ne soit d'elle ».

Le mariage fut la suprême expérience de ce révolutionnaire sincèrement en quête de la vérité.

« Alors, dans le travail quotidien, et chaque soir dans la paix du foyer, je poursuivis ma recherche, certain désormais de toucher au but un jour prochain. Partons de ceci, pensais-je : il y a l'homme, la femme et l'enfant, ... et il y a le travail, ainsi que n'a cessé de me l'enseigner ma grand-mère ; toute idée est fautive qui va contre ces deux faits qui sont l'assise de l'humanité ».

La religion lui apparut alors. Nous voici au sommet du livre. C'est la confession d'une génération élevée par l'école laïque. Souhaitons qu'elle ait chez le plus grand nombre le même aboutissant :

« Bien que ma première enfance ait été soumise à l'anticléricisme, je n'ai jamais été anticlérical. Je ne croyais pas ; mais je n'ai jamais eu de haine à l'égard de l'Eglise. Le catholicisme me paraissait une forme arriérée de la pensée qui reculait peu à peu, et qui devrait disparaître un jour faute de croyants. Pourquoi ? Parce qu'on me l'avait dit. Mais, par contre, je n'ai jamais été anti-religieux. L'anti-religion des républicains et des anarchistes m'a toujours paru le fait de pauvres intelligences. Quand on a beaucoup voyagé, et que l'on a vu partout se manifester l'esprit et le sentiment religieux, il faut être d'une cécité totale pour croire que la religion est une invention des prêtres pour asseoir leur domination. Quant à l'athéisme, je l'ai toujours regardé comme l'attitude intellectuelle d'hommes qui ne peuvent voir beaucoup plus loin ».

(1) Il nous permettra de relever ici une de ses phrases : « Qui n'a pas entendu, la gorge serrée ; qui n'a pas chanté, frémissant, ces Marseillaises des familles françaises, ne connaît pas la passion patriotique qui animait la France entre 1880 et 1890 ». C'est trop généraliser sa propre histoire. M. Georges Valois peut en croire un ami de sa pensée : Il y avait des familles françaises où la « passion patriotique » chantait aussi haut que dans celles du père Yvonnet, mais ce n'était pas la Marseillaise. Le type de patriotisme incarné en ce temps-là par Mgr Freppel et qui jusqu'à la mort d'Henri V, en 1883, vivait sous le drapeau blanc, n'était pas moins frémissant que celui des républicains honnêtes. Il suffit d'avoir reçu la tradition du premier pour connaître « la passion patriotique qui animait la France entre 1880 et 1890 ».



que le bout de leur nez, et qui ont sur le monde une vue aussi intelligente que celle des ruminants qui regardent passer les trains. Je comprends les hommes qui, reconnaissant l'impuissance de l'intelligence à pénétrer le mystère de l'être, refusent de se classer dans une religion. Mais l'athéisme se présente comme une religion de la simple sottise humaine.

» Pour moi, jusqu'à ma vingt-cinquième année, j'étais sensiblement dans l'état d'esprit d'un homme qui s'arrête devant l'Inconnaissable, et qui a constaté l'existence d'un fait religieux qu'il n'explique guère. Je regardais les différentes religions comme l'adoration d'un même Dieu par les différents peuples ; églises, temples, mosquées, synagogues m'apparaissaient comme de mêmes fenêtres ouvertes sur l'Infini, sur l'impénétrable mystère et par lesquelles les hommes essayent de communiquer avec la source de l'être qu'ils nommaient Dieu, et que je nommais l'Inconnaissable.

» Au delà de vingt-cinq ans, le problème change d'aspect pour l'homme. L'enfant, le jeune homme, c'est une roue qui tourne, et chez qui la vie débordante ne se pose pas de questions sur elle-même. L'homme fait interroger la vie qu'il porte en lui ; il a le sentiment de la mort, que n'a pas l'adolescent ; il a le sentiment de l'Infini, de l'éternel, qui ne trouble guère les jeunes gens ; il veut enfin connaître le sens de la vie ; il ne lui suffit plus de vivre, il veut savoir pourquoi il vit. J'avais eu comme chacun, à plusieurs reprises, l'angoisse de ces problèmes, mais je les avais écartés. A vingt-cinq ans, je me trouvais à l'âge où il faut les résoudre, si l'on ne veut pas vivre comme une machine ou comme un désespéré. Et quand on est père de famille par surcroît, ce n'est plus un simple problème intellectuel, c'est un problème pratique. Bien, mal, qu'est-ce que cela signifie, s'il n'y a point d'autre sanction que la réaction du prochain quand on le blesse ?

» Me voici devant mon fils, qui commence d'exercer sa volonté et ses passions sur le monde. Je lui parle, je fais acte d'autorité matérielle et morale, je suis justicier. Au nom de quoi ?

» Vous entendez bien que je n'ai pas attendu d'avoir une réponse à cette angoissante question pour agir. Mais je me rendis compte que je n'agissais dans le sens du bien que parce que j'avais été formé moi-même par ma grand-mère qui, elle, m'imposait le bien au nom de Dieu auquel elle croyait. Ma première conclusion fut que vivre est un acte de foi, et que la vie sans la foi est presque une impossibilité physique. Les hommes qui vivent sans foi ne vivent que par habitude. Le Dante a raison : la foi des anciens âges s'éteint, l'humanité sera mûre pour le suicide ou pour le retour à une sauvagerie animale. Mais je n'avais pas la foi. Je passais une année dans l'angoisse ; il m'arrivait d'envier quelque bonne brute vidant une bouteille et ne se posant aucune question métaphysique ou religieuse. Les maîtres de l'école laïque, qui travaillent à détruire la foi, m'apparurent comme de dangereux ignorants. Il m'arrivait d'entrer dans une église et d'essayer de pénétrer le mystère de la foi. Mais j'étais immédiatement repoussé par les articles mêmes de la foi.

M. Valois raconte ici comment le livre de M. René Quinton : *L'eau de mer, milieu organique*, « libéra de la métaphysique du Progrès moral » où Dieu est en devenir perpétuel, son esprit soumis jusque là à cette philosophie évolutionniste. « Je lui dois d'avoir brisé les entraves qui m'arrêtaient dans ma recherche religieuse ». Il se met à écrire *L'Homme qui vient* :

« Mon premier plan de *L'Homme qui vient* ne prévoit ni les conclusions monarchistes ni l'adhésion à la foi catholique. Le livre devait se terminer par une « prière au dieu inconnu pour avoir des prophètes ».

» Mais tandis que je l'écrivais, les voiles qui m'avaient caché jusque-là les réalités ou leur sens tombaient l'un après l'autre. Il me fallut une année pour terminer le livre ; parfois, je m'arrêtais dans ma rédaction, ma chair révoltée contre les conclusions de mes analyses, qui allaient contre les passions développées en moi pendant mon enfance et ma jeunesse. Mais je retrouvais en même temps tout ce que ma grand-mère avait placé dans mon esprit. J'eus une longue interruption quand j'eus pris conscience de la constance de l'effort que l'humanité doit fournir, je vis l'homme condamné au travail pour l'éternité, et je ne voyais aucun but à cet effort. J'avais trouvé une vérité désespérante.

» Ici se place une transformation que la raison ne suffit pas à expliquer : la raison n'y est pas étrangère, et je vois bien quelques lignes de ma pensée : je regarde les miens, et je me regarde vivre. Pour l'enfant dont je suis responsable, je suis le père, l'homme qui châtie, qui contraint ; mais la mère est là qui soutient, qui aime, qui console ; l'intelligence et la force de l'homme sont les éléments de la création, mais l'amour de la mère, quel mystère ! Une image s'imposait à mon esprit, celle d'une femme qui tient un enfant dans ses bras au-dessus du monde, et qui écrase la tête du serpent. Un après-midi d'automne, je trouvai Celui que l'on

ne cherche que lorsqu'on l'a déjà trouvé. Je pensais à ce qui nous menace tous dans le secret de notre cœur, à tout ce qui tend à détruire, presque chaque jour, les projections de l'enfant qui est dans les bras de sa mère. Et la vie m'apparaissait comme un non-sens, puisque, à chaque pas, une force de la vie vient détruire ce qui a été la veille. Et soudain une illumination ! Je ne puis définir autrement ce qui se produisit en moi : j'eus le sentiment d'une lumière qui tout à coup chassait les ténèbres extérieures et qui me pénétrait tout entier. Je me sentis enveloppé d'une chaleur maternelle. Je m'arrêtais, sentant naître en moi une confiance, un espoir indicibles. A qui parler ? Je n'eus pas une hésitation : je me signai et je dis tout bas : Je vous salue, Marie. J'étais au Luxembourg ; il était midi ; le jardin était désert ; personne ne remarqua mon agitation. Je gagnais Saint-Jacques du Haut-Pas pour demander un prêtre ; je n'en trouvai pas, et je jugeai ma démarche hâtive : il ne fallait pas que j'agisse sur une illusion. Mais je portais dans mon esprit et dans mon cœur une paix que je n'avais jamais connue.

» Quelques semaines plus tard, je revenais à Saint-Jacques. Le prêtre qui me reçut était un jeune vicaire qui se méprit sur ma visite et me parla tout d'abord des mauvaises élections. Je lui dis respectueusement que je n'avais aucun souci des élections, et que je venais chercher des lumières. Il me les donna, et, un mois plus tard, je ployais les genoux et j'inclinai la tête, ce qui est bien la chose la plus difficile pour un homme qui, pendant quinze ans, a raidi son cou.

Est-il rien de plus beau ? Ces pages demain seront célèbres ; il faut du moins l'espérer, car elles iront conquérir des âmes. Ainsi, Celle que l'Église nomme la Mère du Bel Amour et de la Science conduit à son Fils les hommes de bonne volonté.

ANTOINE LESTRA.



## ROME

### Les centenaires catholiques en 1922

Il n'y aura pas dans le siècle, sans doute, d'années plus riches en glorieux centenaires que 1921 et 1922. Nous avons eu en 1921 les centenaires de saint Dominique et de saint François d'Assise, de Dante, de Bossuet, de Napoléon. Nous aurons en 1922 ceux de saint Philippe de Néri, de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier, de sainte Thérèse d'Avila, de saint François de Sales, enfin le centenaire de la fondation de la Congrégation de la Propagande.

Benoît XV voit dans cette accumulation de centenaires fameux une intention providentielle. Les leçons qu'ils apportent auront-elles jamais été plus opportunes ?

Leçons de doctrine et de vie, qui nous viennent, avec ces souvenirs héroïques, autorisées, insistantes et fortes, à travers les siècles. Leçons de zèle, aussi, et d'apostolat.

La guerre, en ébranlant le monde, a rendu plus sensible la solidarité de tous les peuples. Les perfectionnements incessants des communications appellent des relations internationales de plus en plus nombreuses et régulières. Il n'est question que d'Internationales de toutes sortes et de toutes couleurs, de Société des Nations, de Conférences internationales, de désarmement et de fraternité universelle. La charité chrétienne n'a pas attendu tous ces progrès humains pour se manifester et s'exercer efficacement d'un bout du monde à l'autre. Mais elle doit et elle veut, elle aussi, prendre le progrès à son service. Si les circonstances d'après-guerre ont pu inspirer à une société de propagande protestante la folle ambition de convertir le monde au protestantisme en l'espace d'une seule génération, quel élan ne doivent-elles pas imprimer à l'apostolat catholique ?

Le mouvement des missions doit s'emparer de l'Église entière. Mouvement de vocations, de prières, de générosités. Le Pape lui-même prêche la nouvelle croisade. Il lui a consacré une émouvante Encyclique : *Maximum Illud*. Il en a parlé avec ferveur au Collège des Cardinaux, à la réception traditionnelle du 24 décembre. Il renouvellera prochainement ces enseignements et ces appels, à l'occasion du troisième centenaire de la Congrégation de la Propagande, le Conseil suprême des Missions catholiques.

### Un deuil à l'Observatoire du Vatican

Le 26 décembre dernier, est mort le R. P. Joseph Lais, oratorien, sous-directeur de l'Observatoire du Vatican.

Sa vocation astronomique date de sa première jeunesse. A peine entré à l'Université, il devint l'ami du R. P. Secchi, l'illustre professeur



d'astronomie du Collège romain, qui était encore tenu, à cette époque, (entre 1869 et 1865) par les R. P. Jésuites.

Citons un trait de cette jeune ferveur pour l'astronomie. Un jour, Joseph Lais fut attendu en vain par sa famille à l'heure du déjeuner. Lorsqu'il rentra, vers le soir, ce fut naturellement un concert de reproches. On avait été très inquiet. Si vous saviez, répondit-il en s'excusant, l'intéressant phénomène que j'ai pu observer tant qu'il a été visible : une magnifique protubérance solaire ! Jamais, je n'ai rien vu d'approchant.

En 1870, le R. P. Lais, que les événements politiques, semble-t-il, n'ont pas su distraire de ses travaux scientifiques, commença à publier des monographies qui furent aussitôt remarquées et appréciées par les spécialistes. Citons quelques titres : *Prolégomènes à l'étude des bourrasques du climat romain ; La fréquence et la durée des bourrasques en Europe de 1864 à 1874 ; Notes sur les observations météorologiques consignées dans les monuments de l'antiquité ; Atlas météorologique ; La poussière atmosphérique.*

Mais la plus grande partie de son activité, le R. P. Lais la consacra à une œuvre collective. On sait qu'une société astronomique internationale a entrepris, il y a une trentaine d'années, de dresser une carte photographique du ciel, minutieuse et complète. Cet immense travail est loin d'être terminé. La part dont s'était chargé l'Observatoire du Vatican est très avancée. On le doit au R. P. Lais. Durant trente ans, il n'a, pour ainsi dire, laissé passer aucune nuit sereine — et Dieu sait si elles sont nombreuses à Rome ! — sans travailler à son grand œuvre. Il y a quelques semaines, il photographiait encore, oubliant son âge et ses infirmités, comme, autrefois, sa faim et l'heure du repas.

Du savant, outre le feu sacré et l'infrangible ténacité, il avait encore le désintéressement. Les ressources du Vatican sont très limitées, et il est rare qu'elles ne soient pas sollicitées par des nécessités plus impérieuses que celles de la science. Souvent, le R. P. Lais a dû prendre sur sa fortune personnelle pour ne pas interrompre ses travaux.

Il a bien servi la science, l'Église, la gloire de Dieu, que « racontent les astres ». Son âme candide et noble a dû s'élever naturellement vers les régions sublimes qu'elle avait explorées, durant toute sa vie terrestre, avec une si ardente avidité.

### L'inéluctable question romaine

La reprise des relations entre le gouvernement français et le Saint-Siège empêche de dormir les plus éclairés des libéraux italiens. Comme nous l'avons déjà noté, leurs sentiments à cet égard sont tout autres que ne feignaient de le craindre certains anticléricaux français, à qui la guerre n'a rien appris. Ne compromettons pas, s'écriaient-ils sur un ton mélodramatique, notre amitié avec la nation sœur, l'Italie, amitié désormais consacrée par tout le sang versé pour la même cause de justice et de liberté.

Nous accorderons volontiers à ces hommes prudents que l'amitié franco-italienne a grand besoin d'être ménagée. Mais ce n'est pas le rapprochement de la France et du Saint-Siège qui peut lui faire tort. Pas une voix autorisée, dans les milieux libéraux italiens, qui ait adressé sur ce point un reproche au gouvernement français. Au contraire, avec une unanimité que les plus optimistes, parmi les catholiques, n'eussent osé souhaiter, la presse libérale italienne et les porte-parole du libéralisme italien, n'ont pas dissimulé leur vif désir de voir leur gouvernement imiter bientôt le gouvernement français. Le vote récent par le Sénat français, à majorité, on le sait, plutôt radicale, des crédits pour le rétablissement de l'ambassade auprès du Vatican, a donné une nouvelle occasion aux libéraux italiens de manifester leurs sentiments.

Est-ce par impatience de voir enfin un accord se négocier et se conclure entre le gouvernement italien et le Saint-Siège qu'ils n'en mesurent pas les difficultés, qu'ils semblent ne plus en voir les obstacles ? Voici le raisonnement que tenait, au lendemain de ce vote du Sénat français, un collaborateur du *Giornale d'Italia*, Pio Molajoni : La France a pu renouer les relations diplomatiques sans renier les actes pour lesquels ces relations avaient été rompues. C'est, en effet, à la suite du voyage de M. Loubet à Rome et de la loi de séparation que le nonce du Pape à Paris et l'ambassadeur de France au Vatican ont été rappelés et le Concordat dénoncé. Or, la loi de séparation reste, et le Président de la République française n'a pas dû s'engager à ne pas imiter son prédecesseur M. Loubet. Bref, le Pape accepte le fait accompli, on ne revient pas sur le passé.

Conclusion : « Nous pouvons nous dispenser de certaines discussions inutiles sur les anciens droits territoriaux du Saint-Siège. Si l'intérêt

de l'Italie conseillait un jour la reprise des relations directes de notre gouvernement avec le Saint-Siège, il faudra se souvenir que le gouvernement français a pu revenir au Vatican sans rien renier de son passé récent. »

Ce raisonnement inepte a valu à son auteur une leçon de bon sens et de logique du directeur de l'*Osservatore Romano*.

« En premier lieu, il convient de se souvenir que ce ne fut pas l'Église, mais le Gouvernement français qui rompit les relations diplomatiques, à cause de la protestation du Saint-Siège contre le voyage de M. Loubet à Rome. Cette protestation était destinée à rester secrète. Elle fut révélée par une indiscretion de chancellerie. Le Saint-Siège protesta contre ce voyage présidentiel comme il protesterait encore si un Souverain catholique venant à Rome manquait d'observer les règles que le Pape juge indispensables pour la sauvegarde de sa dignité et de ses droits. Mais cela ne veut pas dire qu'il ait considéré le voyage de M. Loubet comme un motif de rupture.

« Il faut parler semblablement de la séparation de l'Église et de l'Etat. Cette séparation n'est pas la situation normale des deux pouvoirs, destinés plutôt à s'entendre et à collaborer, conformément à la volonté de Dieu, auteur de l'Église et de la société civile. Cependant si un gouvernement proclame la séparation, le Saint-Siège, tout en le déplorant, n'y voit pas un cas d'impossibilité des rapports diplomatiques. Ainsi, en 1889, lorsque l'empire brésilien fut renversé et la république fédérative proclamée, le concordat fut dénoncé, le régime de la séparation de l'Église et de l'Etat, instauré, mais les relations diplomatiques avec le S. Siège ne furent pas supprimées pour autant. Ne faut-il pas reconnaître que ces rapports diplomatiques atténuent considérablement les funestes effets de la séparation ?

« Enfin, la même remarque doit être encore faite concernant la suppression des établissements religieux et la confiscation de leurs biens. Il est trop évident que les lois qui consacrent de telles injustices et des tyrannies aussi révoltantes doivent être hautement condamnées. Cependant, elles ne constituent pas nécessairement un obstacle insurmontable à la reprise des relations diplomatiques spécialement, si le gouvernement en question abandonne ses intentions persécutrices et adopte une attitude plus libérale.

« Mais tout autre est la situation du Saint-Siège vis-à-vis de l'Italie. La papauté, de par la volonté de son fondateur, est une institution inter-et supra-nationale. Elle doit étendre les bienfaits de son action au monde entier. C'est pourquoi, elle a le droit et le devoir d'exiger une situation qui lui assure effectivement pleine et entière liberté d'accomplir sa mission et qui apparaisse aux yeux de tous les peuples et de tous les hommes comme une garantie de cette parfaite indépendance. Si donc le Souverain Pontife acceptait une subordination quelconque vis-à-vis de n'importe quel Etat, ou seulement une situation qui pût faire soupçonner une telle subordination, il faillirait à sa mission, il commettrait une sorte de suicide moral.

« Or, quelle est actuellement la situation du Saint-Siège ? Il est établi sur le territoire d'un Etat particulier, et s'il entrait officiellement ou officieusement en relations avec cet Etat, sans que les modifications nécessaires soient apportées à cette situation, il perdrait le caractère visible de son indépendance, il rendrait possible la création d'Églises nationales schismatiques... Dans les conditions actuelles, aussi longtemps que le Siège de la Papauté sera à l'intérieur des frontières italiennes, l'unique manière qu'elle possède d'affirmer son indépendance, l'unique garantie visible de cette indépendance, est l'état de rupture avec le gouvernement italien, rappelé de temps à autre au monde par de solennelles protestations. Nous devons même ajouter que, plus le gouvernement italien croira pouvoir se montrer conciliant, et plus le Saint-Siège (tellement la situation qui lui a été faite est absurde et anormale) devra élever la voix pour affirmer son indépendance et empêcher une équivoque qui serait fatale au catholicisme. »

Telle est la continuité de vues et de politique du Saint-Siège. N'attendez pas du Pape ou de son Secrétaire d'État les variations déconcertantes d'un Briand ou d'un Lloyd George.

Les circonstances peuvent amener, dans les dispositions arrêtées par le Saint-Siège, pour garantir son indépendance et sa souveraineté, d'importantes modifications ; telle la levée de l'interdiction pour les Souverains catholiques de rendre visite, à Rome même, à la cour italienne — modification dont nos Souverains vont prochainement profiter les premiers, en parfait accord avec le Vatican — mais le principe de la souveraineté et de l'indépendance pontificales reste intangible.

Pio Molajoni, dont les élucubrations, dans le *Giornale d'Italia*, avaient provoqué en réponse dans l'*Osservatore Romano* l'article que nous venons de relater, n'a guère profité de la leçon. Il ne semble pas



fait, lui, pour le bon sens et la logique et l'esprit de suite. Dans sa réplique à l'*Osservatore Romano*, il concède qu'actuellement, le seul moyen dont dispose le Saint-Siège pour affirmer efficacement son indépendance, c'est de n'avoir aucun rapport avec le gouvernement italien. Mais le temps viendra, persiste-t-il à prétendre, où, sans rien changer à la situation actuelle, sans revenir sur le fait accompli, la reprise des relations sera possible entre la Papauté et l'Italie.

Nous ne parvenons pas à comprendre comment ces deux propositions peuvent s'accorder dans un esprit où il fasse tant soit peu clair.

Mais ce qu'il importe de constater une fois de plus, c'est le progrès de la bonne volonté italienne et le chemin déjà parcouru vers le terme auquel aspirent et le véritable patriotisme italien et le catholicisme universel : la paix et la concorde entre la Papauté et l'Italie destinées par la Providence à l'union la plus étroite et à la plus féconde collaboration.

LOUIS PICARD.



## FRANCE

Du rapport de M. René Doumic, directeur de l'Académie française sur les Prix de vertu, cet intéressant hommage aux patronages catholiques :

« Messieurs, je ne puis vous présenter toutes les œuvres. Je ne le puis, et je le regrette : c'est si beau de voir ce concours de tant de bonnes volontés, venues de partout, de toutes les classes, de toutes les paroisses, de toutes les confessions ! Qui dira les services rendus par les patronages catholiques ; celui du Bon-Conseil, installé avenue de Saxe par son fondateur, l'admirable abbé Esquerré ; le patronage Saint Pierre de Ménilmontant, auquel l'ardent abbé Dhuit apporte un zèle que nulles difficultés ne rebutent ; celui de Notre-Dame de Lourdes, que dirige un vieillard exquis, le curé de la paroisse, assisté de sa sœur, l'active et la dévouée M<sup>lle</sup> Pottier, l'un et l'autre en pleins quartiers populeux, en pleins faubourgs communistes ? L'organisation est partout à peu près la même : un terrain pour les jeux et les sports, une salle de réunion à deux fins, où tour à tour on dit la Messe et on joue la comédie, sans que jamais le bon Dieu en soit formalisé. L'été, le patronage envoie des colonies de vacances au bord de la mer. De 1914 à 1918, le Bon-Conseil a eu 506 de ses membres aux armées, dont 109 tués, parmi lesquels le sous-directeur de l'Œuvre, l'abbé Habert, 305 citations, 15 croix de la Légion d'honneur et 17 médailles militaires. Vous estimerez sans doute que l'éducation était bonne. »

\* \* \*

M. Frédéric Masson concluait par cette constatation le passage de son rapport consacré à évoquer les livres d'histoire distingués par l'Académie :

« Voilà cinq livres couronnés : quatre sont œuvres d'ecclésiastiques. On s'est étonné que dans nos concours d'histoire, les prêtres fussent ainsi partagés et que leurs noms figurassent si souvent au palmarès ; il est vrai que, cette année, douze à quinze prêtres ont été distingués par vous : soit sur quatre-vingt-quinze lauréats un dixième environ. On s'étonnera bien davantage aux prix de vertu ! Des longs séjours qu'ils ont faits pour évangéliser les peuplades sauvages, dans des pays nouveaux, les prêtres ont composé de précieux recueils d'observations que l'Académie couronne. Les laïques en envoient-ils sur de pareils sujets ? Pour recueillir des éléments de thèse dont on ne saurait méconnaître l'importance et la valeur, d'autres prêtres ont travaillé durant des années et ils apportent à l'Académie les résultats de leurs efforts. En quoi, par leur soutane, se trouvent-ils disqualifiés ? Quelle raison aurions-nous de les mettre à l'index, de leur infliger une *cite de haine* ? Tout le monde ne devrait-il pas se féliciter de les voir développer ainsi, dans une fraternelle émulation avec les laïques, le goût de hautes études historiques et la recherche des Sanctions dont l'Académie, après les Universités de l'État, les récompense ? »



## ANGLETERRE

### L'honneur d'une nation

« S'il ne nous faut pas punir un crime parce que « faire du commerce » est une question de vie ou de mort, il ne nous fallait pas non plus et pour le même motif empêcher ce crime. Si affaiblir l'Allemagne ne peut que nous être fatal, nous eussions aussi bien pu penser que couler des navires allemands et tuer des millions d'Allemands pourrait bien

affaiblir l'Allemagne. Si la prospérité de l'Allemagne est nécessaire à l'Angleterre, cela était aussi vrai d'une Allemagne marchant sur Tannenberg ou s'avançant vers Ypres. Notre devoir était donc — mettons notre nécessité dégradante — de permettre l'invasion de la Belgique, d'approuver l'incendie de Louvain et le meurtre de Fryatt. Nous opposer à cela ne pouvait pas ne pas écraser l'Allemagne, et c'est précisément cet écrasement qu'on prétend être actuellement si « anti-économique ».

» La réponse à pareil « commercialisme », comme la réponse à ceux qui défendent l'esclavage, est une réponse d'ordre moral. C'est probablement le seul argument. Ce qu'il faut donc dire, c'est que le commercialisme, de lui-même, conduit à la lâcheté illimitée ; qu'à la longue la lâcheté illimitée n'est bonne à rien, pas même au commerce.

» Des deux choses l'une : Ou la Prusse doit être punie ou elle ne doit pas l'être. Si c'est une erreur de punir la Prusse, l'argument commercial est inutile. Pas n'est besoin de recourir à un argument cynique quand on en possède un honorable. Mais si la Prusse doit être punie, ce que nous faisons en recourant à l'argument purement commercial est très laid : nous nous laissons corrompre, nous acceptons un pot-de-vin, pour permettre à un criminel de s'échapper.

» Tournez-le comme vous voudrez, en saine raison et en bonne morale, c'est cela, et ce n'est que cela. »

(G. K. CHESTERTON, dans le *New Witness* du 30 déc.).

### La situation

De notre collaborateur R. Johannet dans la « *Revue Française* » du 1<sup>er</sup> janvier :

« Que l'Angleterre, par exemple, s'y prenne comme elle le pourra, il est douteux qu'elle reconquière jamais la place enviable qu'elle possédait avant 1914.

Deux modifications profondes se sont produites à son détriment. D'une part, pendant quatre ans et demi, par la lutte à main armée aussi bien entre soldats qu'entre citoyens, des quantités prodigieuses de denrées, des réserves de toute espèce de richesses, des disponibilités de tous ordres, depuis la main-d'œuvre jusqu'à ces légers accompagnements de la civilisation que les économistes anglais appellent des *commodities*, tout cela s'est vu saccager, anéantir. Ce ne sont pas seulement les ruines qui témoignent de cet appauvrissement, ce sont — ce sont surtout — les impôts, car, fiscalement, l'invisible prend corps et nous fait sentir sa présence.

Bref, l'Europe déchirée est une Europe endettée, sans argent, sans crédit. Qui souffre de cette révolution ? Les vendeurs et notamment le plus grand vendeur, le plus gigantesque courtier du monde, l'Angleterre.

Les économistes anglais, qui se mêlent de donner des leçons au monde entier, sont les plus sottes gens de la terre. Armés d'un télescope *sui generis*, ils ont perdu de vue le sol de leur patrie. *Medice*, pourrions-nous leur dire, *cura te ipsum*. Avec ses huit millions de chômeurs, l'Angleterre est, en effet, très malade ; elle exporte actuellement moitié moins qu'en 1913. Pourquoi ?

Parce qu'elle a tout appliqué, tout sacrifié au commerce, ses bras, son intelligence, son cœur, sa vie. Quand Sully nous vantait le labourage et le pâturage, il en savait plus long que M. Keynes. L'Angleterre, en poussant la division du travail jusqu'à des limites où elle devient quasi du parasitisme, a violé la loi fondamentale des sociétés, qui veut que chacun puisse, à la rigueur et tant bien que mal, se suffire à soi-même. L'Angleterre ne peut manger qu'un jour sur trois le pain qu'elle a récolté, les deux autres jours il faut qu'elle le fasse venir de loin. Une telle économie nationale porte en soi des catastrophes immanentes. Pour faire venir, il faut payer ; pour payer, il faut gagner ; pour gagner, il faut vendre ; pour vendre, il ne suffit pas de produire, il faut trouver des acheteurs.

L'Angleterre, ne trouvant plus d'acheteurs, chôme. Elle n'en trouve plus parce que l'Europe, sa clientèle, est ruinée et ne peut plus se procurer des marchandises aussi chères que le sont les produits britanniques. L'ouvrier anglais, ce pacha, le courtier anglais, ce nabab, vivent, chacun dans sa sphère, au milieu d'un luxe, que les Russes, les Français, les Allemands, les Italiens, n'ont plus le moyen de payer. En Grande-Bretagne même, la richesse se restreint et se réserve, apeurée par des lois fiscales vraiment odieuses. Doux bienfait de la démocratie politique et sociale.

La seconde chose qui travaille contre l'Empire britannique, ce sont les idées. Pour venir à bout de l'Autriche, de la Russie, de la Turquie, on a excité une grande idée trouble, l'idée de nationalité, monstre insatiable et logique dans sa perversion. Après avoir ravagé l'Europe centrale et l'Orient, il s'attaque à ceux qui l'ont déchaîné.

Déjà Lloyd George, le plus génial des politiques myopes, a dû



reculer devant lui en Irlande. En Irlande, derrière le *Sinn Fein* l'immense Amérique se mouvait avec ses dollars. Lloyd George s'est résigné à la transaction. En Egypte, par contre, il croit le terrain plus favorable et soutient la lutte. Aux Indes également. Mais, chacun le comprend, c'est un terrible enjeu qui apparaît, avec la libération de cette énorme péninsule.

Sans vouloir rien pré-lire, on peut augurer des difficultés graves pour George V et ses ministres. »



## IRLANDE

### Théologie et politique

Ce qui divise les membres du Parlement irlandais n'est pas qu'une simple divergence d'opinion au sujet de la transaction proposée.

Il y a des membres qui accepteraient volontiers le « marché », d'autres sachant que leurs commettants sont en grande majorité pour l'acceptation voteraient oui sans hésiter ; mais tous ont prêté un serment de fidélité à la République Irlandaise et beaucoup se demandent si ce serment permet d'accepter les termes du traité.

De là un débat théologique.

On peut se demander s'il existe un autre pays au monde où un débat constitutionnel sur des points vitaux pour le pays aurait une pareille allure théologique. Les arguments apportés « pour » et « contre » s'appuient avant tout sur ce qu'enseignent les théologiens. Chaque orateur vint répéter au Parlement ce que d'éminents théologiens lui avaient dit.

L'un des chefs de ce *Sinn-Fein*, organisation de combat s'il en fut, n'hésita pas à déclarer que le traité de paix était dû aux prières adressées au ciel. Qu'ans l'Irlande jouira en paix de la liberté d'un État libre, on verra probablement un Parlement préoccupé tout spécialement des relations de la théologie et de la politique.

(D'après le *Universe*.)



## ÉTATS-UNIS

Un télégramme de New-York nous apprend que « la nouvelle que le Dr Day, chargé de veiller à l'exécution des lois sur la prohibition, avait déclaré qu'il fallait prendre des mesures pour empêcher l'usage de vin fermenté à des fins sacramentelles, jeta la consternation parmi le clergé. Le clergé prétend que les lois de l'Église exigent l'emploi de pareil vin et déclare que toute tentative de prohibition en ce domaine déchaînera une guerre religieuse. »

Voilà qui confirme nos dires. Nous n'avons pas dit que le vin pour la Sainte Messe était défendu, il ne l'est pas. Nous n'avons pas dit non plus qu'il sera défendu, il ne le sera pas. Mais nous avons prétendu qu'il y a derrière l'agitation en faveur de la prohibition une bigoterie anti-catholique, et qu'il est possible qu'on fasse aux catholiques un tas d'ennuis et qu'on leur crée un tas de difficultés dans la défense de leurs droits.

(*Universe* du 30 déc.)

Nous sommes partisans résolus de l'antialcoolisme, car l'abus de l'alcool fit commettre trop de crimes. Mais il ne faudrait pas que sous prétexte d'enrayer un mal, quelque grand qu'il soit, on perdît le bon sens.

Il nous revient que chez d'aucuns (évidemment des non-catholiques et surtout des protestants), l'antialcoolisme évolue vers une sorte de mauichéisme. Il y aurait des « êtres mauvais en soi », toute boisson alcoolique serait du nombre. De là un fanatisme grotesque et des théories ridicules. Qui donc a dit que l'Église catholique devient de plus en plus le dernier refuge du bon sens ?



## ALLEMAGNE

Au moment où l'on supprime la question scolaire en Belgique, non par voie de solution, mais par voie d'émission, cette même question agite les esprits en Allemagne. Voici quelques passages d'un intéressant discours du cardinal Faulhaber, archevêque de Munich, qui y rappelle les principes catholiques et l'importance que l'Église attache à la Question.

« Le soin des enfants est service du Christ, service de Dieu. La parole

évangélique : celui qui scandalisera un de ces petits, qu'il me croie, il aurait mieux valu pour lui qu'il se lie une pierre au cou et qu'il se jette dans les profondeurs de la mer, cette parole est la première et l'éternelle loi de la protection de l'enfance. C'est un appel évangélique qui retentit jusqu'aux portes de l'éternité.

» L'État ne peut par des dispositions législatives ou administratives, créer d'obstacles à l'exercice de ce devoir de conscience. L'art. 135 assure à tous les habitants du *Reich* la pleine liberté de conscience et de croyance. Si donc les parents catholiques réclament la pleine liberté de conscience et la pleine liberté de l'école catholique, comme les obligent à le vouloir l'Évangile et la loi de l'Église, les parents catholiques doivent être protégés dans l'accomplissement de ce devoir de conscience. L'art. 146 parle d'ailleurs du compte qui doit être tenu de la volonté des pères de famille...

» Voyons donc aujourd'hui le terrain sur lequel se placent les associations de pères de famille allemands et le but précis indiqué à leur activité. Le premier est de réclamer et de soutenir l'école confessionnelle et de combattre l'école mixte qui ne prend pas soin des différences religieuses...

» La religion n'est pas une matière à l'égal des autres vingt matières d'enseignement. La religion est l'âme des enfants comme elle est l'âme des adultes. Dans un bâtiment il peut y avoir vingt cabines l'une à côté de l'autre. La religion n'est pas la cabine numéro 1 à côté des dix-neuf autres, elle est le pilote et la force motrice de tout le bâtiment, par conséquent des dix-neuf autres... L'enseignement reproduit en petit l'acte de la création de l'âme. Comme le Créateur alors souffla à la face d'une effigie de terre pour lui donner l'âme, porteuse de vie, ainsi de celui qui enseigne doit émaner un chaud souffle de vie. L'enseignement est la communication d'un esprit, un rapport personnel entre le maître et le disciple...

» Tous nous voulons la paix entre les membres des diverses confessions et nous savons aussi que les pères de famille protestants veulent l'école confessionnelle. Mais, au-dessus de toutes ces raisons particulières, le fait que pour les pères de famille catholiques il s'agit d'une question de conscience est d'une importance fondamentale. Si l'État impose l'école obligatoire, il doit, en conséquence, donner aux parents la forme d'école qui est conforme à leur conscience propre. »



## INDES

### Forces catholiques et protestantes aux Indes

Quelques chiffres cités par le *Bombay Examiner* du 22 octobre, montrent quelles sont les forces protestantes contre lesquelles ont à lutter les missionnaires catholiques aux Indes.

Les 136 sociétés, qui fournissent des fonds et des hommes aux Missions protestantes des Indes, ont à leur service 5200 missionnaires anglais et américains, hommes et femmes, plus 1665 missionnaires indigènes et 31.791 maîtres d'école et catéchistes.

Les Missions catholiques ont 1268 prêtres, 638 frères enseignants, 3592 religieuses et 7698 catéchistes et maîtres ou maîtresses d'école.

D'où il résulte que 13.426 catholiques seulement contre 48.658 protestants, évangélisent les Indes.

On s'abonne

à

La revue catholique  
des idées et des faits

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

Les abonnements commencent à courir, à partir du numéro qui suit la réception de la demande d'abonnement. Les nouveaux abonnés peuvent, s'ils le désirent, recevoir les numéros antérieurs à la date de leur abonnement.

Louvain. — Imp. FR. CEUTERICK, 60, rue Vital Decoster.



La société anonyme "BRABO FILMS,"  
21, rue des Tanneurs, Anvers

Loue : 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

Vend : 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

Installe : Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques.

Donne : 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

Possède : 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone — Anvers 6044

ARTICLES POUR CADEAUX  
ET SPÉCIALITÉ DE SERVICES DE TABLE

DE BACKER-VAN CAMP

73, Rue Royale, 73, Bruxelles Téléphone 7565

(en face de la Colonne du Congrès)

qui s'est adjoint les exclusivités artistiques de l'ancienne

MAISON PAUL GUASTALLA

A LA  
VIERGE NOIRE  
Bruxelles

Coin des rues Ste-Catherine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE  
DE  
Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure  
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,  
ADMINISTRATIONS  
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

PARFUMERIE

FONDÉE EN 1860

A la Corbeille Royale  
Emile Lemesre

PARIS  
4, Passage Violet

BRUXELLES  
82, Rue Coenraets



BOVRIL

LE STIMULANT PRÉFÉRÉ  
DONNE APPÉTIT  
TONIQUE AGRÉABLE  
« LA FORCE MÊME »

« BOVRIL » DANS LA CUISINE  
« BOVRIL » AU CAFÉ  
« BOVRIL » POUR MALADES  
EXTRAIT « BOVRIL » EN POTS

AFTERNOON THÉ  
« COVRIL »

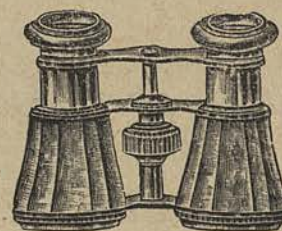
Dans toutes les épiceries

C<sup>o</sup> BOVRIL  
39c, Rue du Lombard  
Bruxelles Tél. B. 103.49



MAISON DU LYNX

rue de la Bourse, 34 BRUXELLES



Lunetterie — Optique — Jumelles  
Baromètres — Faces à main  
Articles de Luxe et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances  
de Messieurs les Médecins-Oculistes



Pour cause  
de démolition totale de ses locaux

LA MAISON



**BENEZRA**



41-43, RUE DE L'ECUYER, BRUXELLES

LIQUIDE TOUT SON STOCK DE :

Tapis d'Orient, anciens et modernes

Tapis d'Escaliers et d'Apparte-  
ments, divers dessins et toutes  
largeurs



Moquettes Unies, tous les tons

Carpettes, Flandres et autres imita-  
tion parfaite de l'Orient

Tapis d'Avignon, unis et à dessins

***AU RÉEL PRIX COUTANT***

Depuis près de 20 années d'existence c'est la première fois que la Maison

**BENEZRA**

annonce une MISE EN VENTE qui sera SENSATIONNELLE.

*Tout son stock de TAPIS doit être liquidé AVANT  
FIN JANVIER, date de la démolition de ses magasins.*



## BANQUE D'ANVERS

SOCIÉTÉ ANONYME  
FONDÉE EN 1822

48, place De Meir, Anvers

CAPITAL (entièrement versé) . . . . . frs 35.000.000  
RÉSERVES . . . . . » 35.000.000

Toutes opérations de Banque et de Bourse

## BANQUE ITALO-BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL (entièrement versé) . . . . . frs 50.000.000  
RÉSERVES . . . . . » 22.000.000

SIÈGE SOCIAL : 48, place De Meir, Anvers

FRANCE :

Paris, 62, rue de la Chaussée d'Antin

GRANDE-BRETAGNE :

Londres, 50, Old Brood street, E. C.

SUCCURSALES ET AGENCES :

ARGENTINE : Buenos-Ayres.  
BRÉSIL : Sao-Paulo, Rio de Janeiro, Santos, Campinas.  
CHILI : Valparaiso, Santiago  
URUGUAY : Montevideo.

Correspondants dans toutes les places principales  
de L'Amérique du Sud

La Banque Italo-Belge se charge de toutes opérations de Banque où elle est établie.

## Action Catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Téléphone B 4991

Se recommande spécialement pour l'édition de tout ouvrage  
Religieux, Philosophique, Scientifique, etc.

IF YOU ARE INTERESTED IN ENGLISH  
OR AMERICAN PUBLICATIONS

CALL OR WRITE TO

### THE ENGLISH BOOKSHOP

BRUXELLES

78, Rue Marché-aux-Herbes (near Grand'Place)

THE LARGEST SELECTION OF ENGLISH LITERATURE ON THE CON-  
TINENT — SUBSCRIPTIONS & ADVERTISEMENTS RECEIVED FOR ALL

ENGLISH JOURNALS

Circulating Library : Depot for Medici Society Prints

## L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

**l'Incendie et**

**les accidents**

**de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

**Agences dans tout le pays**

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

**10, rue de la Bourse, 10**

Directeur : N. DIERCXSENS

# Vermouth

# JACCOBINO

le meilleur !

== Jacques Neefs, Anvers ==

## VERITAS

Librairie Universelle Catholique



**Rayons :** LITTÉRATURE FLAMANDE, FRANÇAISE,  
ANGLAISE, ITALIENNE, ESPAGNOLE. — ASCÉTIQUE,  
APOLOGÉTIQUE, PHILOSOPHIE, MORALE, THÉOLOGIE  
— ARTS, SCIENCES, TECHNIQUE, SPORT, AGRICUL-  
TURE. — LIVRES CLASSIQUES, CODES. — ABONNE-  
MENTS POUR TOUS PAYS.

TÉLÉPHONE 4171

21, RUE DES TANNEURS, 21, ANVERS



**CHOCOLAT**

*Le Chocolat  
Duc  
surpasse tous  
les chocolats*



**DU C ANVERS**



"La Voix de son Maître"

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

*C'est le symbole de la suprématie*

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

**C<sup>ie</sup> française du Gramophone**  
BRUXELLES  
51 Avenue de la Porte de Hal  
65, rue de l'Ecuyer



"NUGGET" pour Chaussures

**COMERCIOS GLORIAS**

FR. 200 le mille.

*Léon Vekemans*

84-86, rue Ellerman, Anvers

PRIX-COURANT ILLUSTRÉ SUR DEMANDE

**Laines du pays garanties**

à 8,25 le kilo

CHEZ

**VANDERBORGHT**

46, rue de l'Ecuyer, 58

:::

**BRUXELLES**

VOUS TROUVEREZ A DES PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE :

Lits, Sommiers  
Matelas, Oreillers  
Laine, Crin  
Zostère

Crin végétal  
Couvertures  
Couvre-lits  
Edredons, etc.

Réfection des Literies